

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE – TRAVAIL – PROGRES

.....
MINISTERE DES FINANCES

**STRATEGIE NATIONALE
DE LA FINANCE INCLUSIVE
*2015 – 2019***

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	I
LISTE DES TABLEAUX.....	II
ACRONYMES.....	III
I. LE CONTEXTE GENERAL.....	1
II. RESUME DE L'EVALUATION DE LA SNMF 2004 ET DU DIAGNOSTIC DE L'INCLUSION FINANCIERE.....	3
III. STRATEGIE NATIONALE DE LA FINANCE INCLUSIVE.....	10
3.1. Définition de la finance inclusive ses enjeux et ses défis pour le Niger.....	10
3.2. Les éléments de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive.....	11
3.3. La vision, la mission et les axes stratégiques de la SNFI.....	12
IV. LE PLAN D' ACTIONS DE LA SNFI.....	16
IV. LES IMPACTS ATTENDUS.....	29
V. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES.....	30
VI. LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNFI.....	33
VII. LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE.....	36
VIII. L'OPÉRATIONNALISATION DE LA SNFI.....	37
IX. LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....	38
X. HYPOTHÈSES ET RISQUES.....	39
XI. BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA SNFI.....	41

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°	PAGE N°
1: LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES	2
2: INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE POUR LA PERIODE DE 2014 – 2018.	29

ACRONYMES

AFD:	Agence Française de Développement
AGR:	Activité Génératrice de Revenus
ANIP-MF:	Association Nigérienne des Institutions Professionnelles de Micro Finance
APB:	Association Professionnelle des Banques
APSPD:	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
ARSM :	Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance
ARTP :	Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste
BAD:	Banque Africaine de Développement
BCEAO:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDRN:	Banque de Développement de la République du Niger
BM:	Banque Mondiale
BOAD:	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAFER:	Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier
CEC :	Caisse d'Epargne et de Crédit
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGAP:	Consultative Group to Assist the Poorest
CNCA:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNE:	Caisse Nationale d'Epargne
DPG:	Déclaration de la Politique Générale du Gouvernement
FENU:	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FIDA:	Fonds International de Développement Agricole
FSA:	Fonds de Solidarité Africain
I3N:	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IARD:	Incendies, Accidents, Risques et Dommages
IMF:	Institution de Micro Finance
INS:	Institut National de la Statistique
MCPEC :	Mouvement des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit
MPME:	Micro-Petite et Moyenne Entreprise
NTIC:	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
ONECCA :	Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
PADMIF:	Programme d'Appui au Développement de la Micro Finance
PDES:	Programme de Développement Economique et Social

PDSF: Programme de Développement du Secteur Financier
PDSFR: Programme de Développement des Services Financiers Ruraux
PIB: Produit Intérieur Brut
PNG: Politique Nationale du Genre
PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
PST: Prestataire de Services Techniques
PTF: Partenaire Technique et Financier
SDR: Stratégie de Développement Rural
SEPO : Succès Echechs Potentialités Obstacles
SFD: Systèmes Financiers Décentralisés
SGI : Société de Gestion et d'Intermédiation
SIG: Système d'Information de Gestion
SNFI: Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
SNMF: Stratégie Nationale de Micro finance
SWOT: Strengths Weaknesses Opportunities Threats
UE: Union Européenne
UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMEC : Union des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
UNCDF: U N Capital Development Fund
USAID: U.S. Agency for International Development
FAO: Fond des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
ONU : Organisation des Nations Unies
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
NRC : Nouveau Référentiel Comptable
DMCE : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Epargne
APIF : Agence pour la Promotion de l'Inclusion Financière
PAR : Portefeuille à Risque
TDR : Termes de Référence
FNIF : Fonds du Développement de l'Inclusion Financière
CB-UMOA : Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine
FCFA : Franc des Colonies Françaises d'Afrique
OP : Organisation des Producteurs
OSC : Organisation de la Société Civile
FISAN : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PASR : Programme d'Appui au Secteur Rural
ACDI: Agence Canadienne pour le Développement International
UNDAF: United Nations Development Action Framework
SORAZ : Société de Raffinage de Zinder

I. LE CONTEXTE GENERAL

La République du Niger couvre une superficie de 1.267.000 Km² avec les deux tiers de son territoire situés dans la zone saharienne et donc désertique. En 2012, la population du pays est de 17.129.076 habitants (INS) dont 47,6% ont moins de 15 ans et 83% habitant en zone rurale. Les femmes représentent légèrement plus de 50% de la population. Le Niger, avec un indice de développement humain de 0,304 en 2012 (rapport mondial sur le Développement Humain, RMDH 2012), fait partie des pays à faible indice de développement. Cette situation se caractérise par la pauvreté des populations surtout rurales, l'insécurité alimentaire, le chômage, le sous-emploi des femmes, des jeunes et les difficultés d'accès aux services financiers.

C'est dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres à travers notamment leur accès aux services financiers que le Gouvernement nigérien a adopté la Stratégie de Développement Rural (SDR), les deux générations de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP1) et Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), la Politique Nationale du Genre (PNG) et la Stratégie Nationale de Micro finance (SNMF). Avec l'avènement de la 7^{ème} République, il a été aussi adopté d'autres documents stratégiques tels que la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement (DPG), le Plan de Développement Economique et Social (PDES) incluant l'Initiative « 3N » (Les Nigériens Nourrissent les Nigériens) dont les effets positifs pourraient être facilités par une meilleure inclusion financière. Par ailleurs, du côté du Système des Nations Unies, il faut souligner des documents comme le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF Niger 2014 – 2018), le Programme de Coopération Niger-PNUD (CPD Niger 2014-2018) et le Cadre d'Accélération des OMD (MAF) qui sont des réceptacles pour l'éclosion d'une stratégie d'accès aux services financiers des populations vulnérables.

La création d'une agence de régulation du secteur de la Microfinance et la nouvelle loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés (SFD), adoptée en janvier 2010, comportent des exigences tendant à professionnaliser davantage les SFD, à travers le renforcement du cadre de surveillance et les conditions de développement des activités de l'association professionnelle des SFD (obligation d'adhésion de tous les SFD en activité). De même, les récentes évolutions technologiques ont fait naître de nouveaux produits/services tels que les transferts et paiements par voie électronique, facilitant davantage l'accès des populations vivant en zones éloignées aux services financiers.

Par rapport aux infrastructures de communication, le patrimoine routier est passé de 11 560 km en 1990 à 19 267 km en 2011. Cependant, ce patrimoine routier souffre d'un problème d'entretien en raison notamment de l'insuffisance des ressources allouées au fonds routier à travers la Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier (CAFER)¹.

Le réseau nigérien des télécommunications a fait l'objet d'investissements considérables, suite à la libéralisation intervenue dans le secteur, ce qui a permis de passer d'une télé densité de 0,19% en 1999 à 25% en 2010. Parallèlement, l'accès au réseau Internet s'est développé avec une multitude de fournisseurs d'accès. Plus d'un million de nigériens ont accès à l'Internet, ce qui est un succès important, mais cette performance reste encore en deçà de celle enregistrée dans les pays voisins.

Sur le plan économique, le tableau suivant donne quelques indicateurs.

1

et 2 PDES, 2012,

TABEAU 1: LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Indicateurs	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de croissance démographique ² (%)	3,3	3,3	3,3	3,3	3,9 ³
Taux de croissance du PIB réel (%)	9,6	-0,7	8,4	2,3	10,8
Variation du déflateur du PIB (%)	7,6	6,1	2,6	4,4	3,1
Taux d'inflation annuel moyen (%)	11,3	4,3	0,9	2,9	0,5
PIB nominal (milliards de FCFA)	2 419,7	2 548,4	2 832,3	3 025,5	3 457,9
PIB nominal par habitant (FCFA)	170 422	173 446	186 286	192 329	212 467
Accroissement du PIB réel par tête (%)	5,9	-4,1	4,7	-1,1	7,1
Taux d'épargne intérieure brut (%)	14,1	8,2	13,1	9,8	15,1
Taux d'investissement (%)	32,1	34,7	40,0	37,1	34,0

Source : INS Comptes rapides2012

Pendant la période 2008-2012, l'économie nigérienne a enregistré une croissance de son PIB réel à l'exception de l'année 2009, marquée par une véritable crise alimentaire. Cette croissance peut être plus soutenue avec l'amélioration du climat des affaires pour le développement du secteur privé et de la compétitivité de l'économie nigérienne.

Les principaux facteurs limitant la croissance économique sont : (i) la faiblesse du cadre institutionnel, (ii) les infrastructures limitées, (iii) la faiblesse du capital humain (la santé, l'éducation primaire, l'enseignement supérieur et la formation continue), (v) l'étroitesse et le manque de compétitivité du marché des biens et du travail, en liaison avec un secteur industriel peu dynamique, un marché financier peu développé et l'absence d'innovations technologiques (PDES Niger 2011-2015).

Le rebond du secteur primaire et la bonne tenue du secteur secondaire sont à l'origine des performances économiques en 2012. Le secteur primaire, essentiellement informel, est le principal moteur de la croissance. Il enregistre une forte croissance de 12,8% en 2012 pour se situer à 43,3% du PIB. Cette évolution est particulièrement imputable à la forte augmentation de la production agricole. Les autres branches du secteur primaire, à savoir l'élevage, l'exploitation forestière et la pêche, enregistrent une décélération de leur croissance avec des taux de croissance respectifs de 2,8%, 1,7% et 3,0% en 2012. Cette situation reflète l'impact de la campagne agricole 2011 marquée par la mauvaise répartition pluviométrique qui a entraîné un déficit fourrager important et le tarissement du Lac Tchad⁴. La croissance du secteur secondaire estimée en 2012 à 15,0% du PIB, s'explique par la mise en exploitation de la production pétrolière et la performance des branches de l'uranium et de l'or qui constituent 36,3% de la valeur ajoutée du secteur. La branche des activités de fabrication affiche une hausse de 30,6%, du fait notamment de la mise en service en novembre 2011 de la raffinerie de pétrole de Zinder (SORAZ).

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a décidé d'actualiser la stratégie nationale de la micro finance élaborée en 2001 et adoptée en 2004, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers du Niger, dans le cadre du Programme d'Appui au Développement de la Micro finance au Niger (PADMIF) financé conjointement par UNCDF, le PNUD, le Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire et l'Union Européenne.

Les travaux de formulation de la stratégie nationale de finance inclusive du Niger ont effectivement démarré le 1^{er} août 2013 avec l'organisation d'un atelier de

² Niveau projeté du RGPH2001 pour les années 2008 à 2011

³ RGPH2012

⁴ INS Compte rapide 2012

lancement. La démarche a été articulée autour de quatre (4) principales phases à savoir: (i) la conception et le lancement ; (ii) la conduite de l'évaluation de la SNMF 2004 et de l'étude diagnostique ; (iii) l'atelier de validation de l'évaluation de la SNMF 2004 et de l'étude diagnostique, (iv) l'élaboration et la validation de la SNFI.

II. RESUME DE L'EVALUATION DE LA SNMF 2004 ET DU DIAGNOSTIC DE L'INCLUSION FINANCIERE

Evaluation de la SNMF

La SNMF adoptée en 2004 a connu un processus participatif et inclusif tout au long de son élaboration. Elle a été initiée par le Gouvernement avec l'appui du FIDA (PDSFR), de la Banque Mondiale et de l'Agence française de développement. Les objectifs spécifiques attendus étaient : (i) le secteur de la Microfinance est renforcé et professionnalisé par le contrôle et la concertation ; (ii) les systèmes financiers décentralisés, consolidés et professionnalisés, se développent; (iii) une démarche de recherche/développement visant le développement d'une offre de services adaptée aux ruraux les plus pauvres est mise en œuvre.

La SNMF 2004 est pertinente par rapport au diagnostic préalablement établi en 2001 lors de son élaboration. La situation a évolué lors de son adoption en 2004. Mais, cette évolution n'a pas été prise en compte. La SNMF de 2004 est adaptée dans l'ensemble aux logiques de conception des stratégies nationales. Mais, l'absence de résultats et de produits quantitatifs, de budget et d'un cadre de mise en œuvre a limité sa réalisation. Les résultats atteints seraient meilleurs si le dispositif et l'approche de mise en œuvre étaient clairement définis avec des moyens plus conséquents. Le retard accusé entre l'élaboration et l'exécution était une source d'inefficience sur le plan temporel, car les délais étaient largement dépassés avec un retard de plus de trois ans. Une réelle coordination et un bon suivi aurait constitué une alternative plus économique permettant d'atteindre plus de résultats que l'intervention éparse et diverse des acteurs. Le défi de pérennisation était clairement affiché, mais n'était pas accompagné de moyens conséquents. Des changements quantitatifs et qualitatifs sont induits sur les acteurs et bénéficiaires, mais la durabilité de ces changements reste à vérifier.

La principale conclusion à tirer de cette évaluation est que la SNMF 2004 a été élaborée dans le cadre du PDSFR qui a malheureusement fermé prématurément. Le PDSF a pris le relais du financement de certaines activités sans être un cadre formel de sa mise en œuvre. Il est alors important de prévoir un cadre institutionnel durable piloté par le Ministère des finances avec un financement multi-bailleurs de fonds.

Etat des lieux de l'inclusion financière

L'état de la demande.

La population potentiellement active, c'est-à-dire celle en âge de travailler (personnes dont l'âge varie entre 15 et 64 ans) représente 48,1% de la population totale (52,8% en milieu urbain et 45,0% en milieu rural) (INS, 2012). En appliquant ces taux à la population de 17.129.076 habitants, nous avons environ 8.239.086 de demandeurs potentiels de services financiers au niveau national dont 6.397.710 vivant en milieu rural.

La demande étudiée à travers l'analyse des 87 focus groups a permis de dégager les enseignements suivants : les besoins de différents types d'épargne et de crédit constituent la principale demande des populations cibles. L'épargne permet aux groupes enquêtés de (i) sécuriser les dépôts contre les éventuels risques (le vol, l'incendie) et le gaspillage (tentation de faire des dépenses inutiles à cause de la disponibilité immédiate des fonds) ; (ii) prévenir les ventes précoces des produits et le recours aux usuriers pratiquant des taux prohibitifs; (iii) faire face aux imprévus (insécurité alimentaire, santé, récolte, perte d'emploi, catastrophes

naturelles) ; (iv) financer un projet ou des dépenses futures programmées (la scolarité des enfants, l'achat d'équipements, l'acquisition de logement, revenus pour la retraite) ; (v) ou constituer un apport pour obtenir un prêt.

Les principaux facteurs limitant leur accès à l'épargne sont (i) la perte de confiance (29,2%) ; (ii) l'identité et le niveau d'attractivité du produit ou service (21,7%) ; (iii) la manière de gagner sa vie (15,8%) et (iv) la situation géographique des points de service (11,7%).

Leurs ressources servent à financer (i) une nutrition complète et régulière de la famille ; (ii) la prise en charge des soins de santé de la famille ; (iii) une éducation de qualité au profit des enfants ; (iv) un logement salubre et adéquat à la famille ; (v) une meilleure productivité. Le besoin de consommation est important avec 80% des groupes enquêtés. Les montants des crédits demandés varient de 100.000FCFA à 10.500.000, les taux d'intérêts annuels sollicités de 5% à 8% et la durée du crédit de 12 mois à 48 mois, avec une majorité pour un maximum de 12 mois (53,73%).

Le financement rural est une urgence, car moins de 1% de la population rurale dispose d'un compte bancaire ou bénéficie de crédit malgré l'importance démographique et économique du secteur rural (83% de la population et plus de 43% du PIB).

Les produits d'assurance demandés par les groupes enquêtés sont les assurances vie-prêt, les assurances couvrant l'incendie, le vol, les calamités, les assurances santé, les assurances agricoles et d'autres types d'assurance spécifique comme l'assurance emploi. Les assurances les plus demandées sont la santé et la production agricole avec respectivement 89% et 73%. Les principaux facteurs d'exclusion cités par les enquêtés sont le facteur géographique avec l'éloignement et donc la faible couverture nationale des guichets, le coût d'accès, la faible information sur les produits, la perte de confiance dans les assureurs. La plupart des groupes (93%) estiment que leur niveau de revenu est suffisamment bas pour le paiement des primes d'assurance. La perte de confiance est liée, à leur avis, à la non prise en charge des sinistres par les assureurs qui alourdissent les procédures pour ne pas payer les dommages.

Les groupes enquêtés ont exprimé les besoins de transfert d'argent pour envoyer et recevoir de l'argent de leurs enfants, de la famille, des amis, des organismes de développement, des clients vivants dans d'autres localités du Niger, dans les pays voisins, ailleurs en Afrique ou dans les pays du Golfe, en Europe, aux Etats Unis ou ailleurs dans le monde. L'argent reçu provient des autres localités du pays (62%), des pays voisins et autres pays de la zone CEDEAO (59%), de l'Europe (38%), des Etats Unis (27%). L'argent est reçu pour le financement de l'alimentation, les soins de santé, l'éducation des enfants, les événements sociaux (baptême, mariage, ramadan, tabaski, dot), la production et l'habitat. Les transferts liés aux événements sociaux sont les plus importants avec plus de 76%. L'argent est envoyé pour le financement des frais de scolarité et de subsistance, des soins de santé, des événements sociaux, des factures des fournisseurs. Les frais de scolarité sont les besoins les plus élevés avec 68%. Les facteurs limitant leurs accès au transfert d'argent sont la situation géographique avec le manque ou l'éloignement des guichets, le coût du transfert et l'obligation de disposer d'une pièce d'identité. L'éloignement est le facteur le plus cité avec 62%, suivi du coût représentant 46% et enfin la pièce d'identité 42%. Les 4.742.879 abonnés à la téléphonie mobile (30,15% du marché en 2011) constituent une forte demande potentielle de transfert d'argent.

L'état de l'offre des services/produits financiers

Les produits d'épargne offerts sont l'épargne à vue non rémunérée et l'épargne à terme volontaire ou obligatoire (garantie financière pour l'obtention d'un crédit). L'épargne à vue (moins de 12 mois) est la plus développée suivie de l'épargne à moyen terme. L'épargne à long terme (plus de cinq ans) est très peu développée. La rémunération de l'épargne à terme varie de 2% à 10%. Les banques rémunèrent moins l'épargne que les SFD. Ce taux dépasse rarement 4% dans les banques alors que certains SFD acceptent certaines épargnes à 10%.

Les produits de crédit sont des crédits de court terme inférieurs à 12 mois, à moyen terme (entre 12 et 36 mois) et les crédits à long terme de plus de 36 mois. Les crédits à court terme sont plus développés et servent à financer les besoins sociaux « non économiques » ayant trait à la consommation, l'habitat, l'éducation, la santé et les événements sociaux, les avances sur salaires, les besoins en fonds de roulement, la trésorerie, la campagne (achat d'intrants), le warrantage et l'embouche. Les crédits à moyen terme sont moins développés et servent à financer les équipements, le matériel agricole et dans une moindre mesure les immobilisations. Les crédits à long terme sont très peu développés et octroyés pour le financement des immobilisations (terrains, bâtiments, installations). Les montants des crédits varient de moins de 20.000 FCFA à plus de 25 millions de FCFA dans les SFD et de moins de 100.000 FCFA à plus de 1 milliard de FCFA dans les banques. La majorité (plus de la moitié) des crédits dans les SFD sont inférieurs à 100.000 FCFA et à 5 millions de FCFA dans les banques. Les taux d'intérêt pratiqués sont compris entre 1% et 2,25% par mois en dégressif ou constant (le taux d'usure fixé par la BCEAO ramené à 24% par an au lieu de 27% précédemment). Les taux pratiqués par les banques commerciales sont inférieurs aux taux des SFD avec par exemple un taux nominal de moins de 11% annuel pour certaines catégories de clients comme les SFD et les grandes entreprises. Les taux sont plus élevés dans les SFD à cause: (i) du coût du refinancement bancaire ; (ii) de l'insuffisance de l'épargne à terme mobilisée ; (iii) du manque d'efficacité; (iv) des taux de pertes sur prêt; (v) du manque de concurrence et d'innovations ; (vi) de la méthodologie d'intervention avec plus de charges induisant un taux de rendement du crédit plus faible ; Enfin, (vii) du coût des objectifs sociaux des SFD. L'échéancier du remboursement est fixé en fonction du type d'activité et peut-être journalier, hebdomadaire, mensuel, trimestriel, semestriel, annuel, saisonnier ou cyclique (jour du marché de la localité). Les différents types de garantie conditionnant l'octroi du crédit sont le fonds de garantie, les garanties matérielles et réelles sous forme d'hypothèques ou de nantissement, les garanties financières ou apport financier obligatoire du demandeur, l'avaliste, la caution solidaire. Une ou plusieurs de ces garanties sont des conditions essentielles pour l'octroi des crédits.

Les produits d'assurance les plus offerts sont les produits IARD (Incendies, accidents, risques et dommages), les produits d'assurance facilitant l'accès au crédit pour les clients/membres des banques/SFD (assurance décès), l'assurance santé et des produits de micro assurance santé pour le partage du risque maladie au profit des adhérents des mutuelles de santé

Les services de transfert offerts sont essentiellement les envois et les réceptions d'argent au niveau national et régional, le mandat express national et le mandat express international. Le montant de ces transferts est limité par la réglementation et varie en fonction de la localisation du destinataire. Les envois internationaux doivent être justifiés au-delà d'un certain montant. Les frais varient de 1% à 20%, en fonction du montant et de la destination. Les petits montants transférés sont plus coûteux.

L'état des canaux de distribution

Le secteur financier nigérien compte en 2013 : (i) onze (11) banques commerciales ; (ii) un établissement financier ; (iii) cinq (5) compagnies d'assurance ; (iv) deux (2) organismes de prévoyance sociale ; (v) une société de gestion et d'intermédiation (SGI-Niger) ; (vi) une antenne de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et (vii) vingt-quatre (24) bureaux de change agréés ; (viii) cinquante-trois (53) SFD ; (ix) 5 opérateurs de téléphonie mobile ; (x) 06 opérateurs de transfert d'argent nationaux et 04 opérateurs internationaux.

Le secteur bancaire connaît une évolution positive depuis 10 ans au Niger avec l'installation de nouvelles banques portant leur nombre à 11. Sur le plan bancaire, le Niger occupe la 7^{ème} place sur 8 pays de l'UMOA en termes des principaux indicateurs. Malgré ce mauvais rang au niveau de l'Union, le système bancaire nigérien est en évolution, car la plupart des indicateurs ont une tendance à la hausse entre 2008 et 2012. Le Niger a connu de 2006 à 2011 le plus fort taux de croissance des crédits bancaires (262%) et des dépôts bancaires

(225%), ainsi que du total de bilan des banques (255%) de la zone en dehors de la Guinée-Bissau. Ces variations ont certes amélioré le niveau des indicateurs, mais ceux-ci demeurent encore très insuffisants pour espérer une incidence positive significative sur l'économie nationale.

Le marché de la micro finance a connu cette dernière décennie l'arrivée de nouvelles formes de SFD (associations et sociétés). Ce marché a été dominé pendant longtemps par les SFD de type mutualiste. En dépit de la crise marquée par une chute drastique du nombre des SFD en activité normale passant de 115 en 2009 à 53 en 2012, il y a une croissance par rapport à l'ensemble des principaux indicateurs. Le secteur est dominé par dix (10) SFD représentant environ 80,77% de membres/clients, 90% de l'encours de crédit et 87,60% de l'encours de l'épargne (tableau suivant). Ces performances de ces grands SFD sont bien loin derrière ceux des six pays qui devancent le Niger en Microfinance. Le Niger dispose de deux structures faitières de réseaux mutualistes, les MCPEC et le crédit mutuel, après le retrait de l'agrément de la troisième structure faitière (UMEC).

Le marché nigérien d'assurance en 2011 est constitué de : (i) 5 compagnies d'assurance professionnelles (CAREN, NIA, LEYMA, UGAN et COLLINA) dont 4 en IARD et 1 en vie et capitalisation ; ii) 19 agents généraux, (iii) 31 courtiers, (iv) 7 agents mandatés rémunérés à la commission et (v) 23 agents commerciaux. Par rapport à la zone UMOA, le Niger enregistre en 2010 le volume de primes émises vie et non vie par habitants le plus faible (1254 FCFA contre 1715 FCFA pour le Burkina Faso, 6604 FCFA pour le Sénégal et 8753 pour la Côte d'Ivoire), et le deuxième taux de pénétration (primes/PIB) le plus faible après la Mali (0,67% contre 1,8% pour la Côte d'Ivoire et le Togo). Le Niger n'a pas connu un essor des institutions de micro assurance hormis quelques mutuelles de santé développées par des organisations pour leurs propres besoins (NIGELEC, Armée, Police...) et des expériences mitigées initiées par des ONG.

Les opérateurs internationaux de transfert d'argent sont Western Union, Money Gram, Quick Cash et Money express travaillant principalement avec les banques et certains SFD de grande taille. Il y a officiellement 06 opérateurs nationaux au Niger dont Niger Poste, Cash transfert, BNIF AFOUA, Bata Nour, AL IZZA transfert, Amana transfert qui sont spécialisés essentiellement dans le transfert d'argent sur l'étendue du territoire nigérien, à proximité des bénéficiaires. Le Niger Poste couvre tous les départements du Niger. Le marché de la téléphonie mobile est dominé par cinq opérateurs actuellement : SONITEL, SAHEL COM, MOOV, ORANGE et AIRTEL. Les trois derniers ont obtenu leur autorisation en tant qu'intermédiaire en opérations de banque et spécialisés dans les opérations de transfert d'argent et de paiement par téléphone portable.

L'état de l'infrastructure financière

L'infrastructure financière est composée de l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSFD), l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements financiers (APB-EF), l'Association professionnelle des assureurs et des Prestataires de Services Techniques. Les Prestataires de Services Techniques (PST) sont composés des Cabinets d'expertise comptable, des Cabinets d'études, des opérateurs de la monétique, des structures de formation, des ONG et autres Organismes spécialisés impliqués dans l'appui et le soutien au secteur de la microfinance. La monétique accuse un retard avec 70 distributeurs automatiques (4% de la zone UEMOA en 2011). Les Cabinets d'études et d'expertise comptable offrent des prestations techniques touchant différents domaines, notamment l'audit, le commissariat aux comptes, les études de marché, l'assistance à la gestion, le NTIC, etc. Il y a une collaboration en cours de formalisation entre, d'une part, l'APSFD et l'APB-EF et, d'autre part, l'APSFD et l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) suivant les recommandations de la BCEAO.

L'état de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier

Le nouveau cadre juridique a été adopté par le Conseil des Ministres de l'UEMOA le 06 avril 2007 et mis en application au Niger le 10 juin 2010 en remplacement de la loi dite PARMEC en vigueur depuis 1993 et « ayant soutenu l'expansion du secteur de la microfinance et favorisé son ancrage dans le système financier de l'UEMOA » (BCEAO, 2012). Ses apports sont relatifs à l'assujettissement de tous les SFD à l'Agrément comme unique régime d'autorisation pour l'exercice de l'activité de microfinance, à des conditions plus rigoureuses d'accès au secteur par la nécessité d'un avis conforme de la BCEAO (à l'opposé d'un avis consultatif dans la loi précédente), au renforcement de la surveillance, aux exigences plus fortes en matière de contrôle interne des SFD, de normes prudentielles, de sanctions applicables, de certification de comptes et de reporting aux Autorités en charges de la surveillance (BCEAO, 2012). L'assainissement du secteur est favorisé par l'application de cette nouvelle loi, mais l'insuffisance des mesures appropriées d'accompagnement ont exclu certains membres/clients des services financiers. L'initiative prévue dans le plan d'actions de la BCEAO issu du diagnostic proposant la création d'une structure de promotion distincte, prenant en compte ses limites, est louable. Le cadre institutionnel comprend le Ministère des finances en tant que tutelle avec l'ARSM pour la régulation, la BCEAO en tant qu'autorité régionale chargée de la supervision, les ministères en charge de l'agriculture et du développement communautaire et d'autres ministères sectoriels en charge de la promotion de la femme, des jeunes et des affaires sociales. Les Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur de la micro finance sont l'AFD, la Banque Mondiale, la Banque Africaine du Développement, les coopérations Belge, Danoise et Luxembourgeoise, la FAO, le FIDA, le PNUD, l'USAID, UNCDF et l'Union Européenne. La plupart des SFD ont été promus par l'Etat et les PTF dans le cadre des projets (PMR/GTZ, WOCCU, ACDI, USAID, PRP, Crédit rural, PDSFR, MMD/CARE, PASFR/DANIDA des projets à volet crédit de la BAS, la coopération suisse...) après l'échec de la BDRN, de la CNCA et de la CNE. Ces différentes initiatives sont à l'origine de la création et du développement de la plupart des SFD en exercice. Les difficultés rencontrées par certains SFD, avec dans certains cas, le retrait des agréments, sont en partie dues à l'arrêt des appuis/accompagnements de certains PTF.

Les principales opportunités de la demande sont : (i) L'approche genre développée dans les projets de promotion des femmes et de l'emploi jeunes par les pouvoirs publics et les PTF, qui favorisent l'accès des femmes et des jeunes aux services financiers (ii) La réduction du nombre de personnes exclues des services financiers pour défaut de pièce d'identité légale à la suite des caravanes organisées dans les localités rurales pour faciliter l'établissement des actes de naissance, des jugements supplétifs et des cartes d'identité ; (iii) La réduction du nombre de personnes exclues des systèmes financiers pour analphabétisme, suite aux mesures de soutien à l'éducation primaire et à l'alphabétisation mises en œuvre par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires ; (iv) Le développement des infrastructures routières et de communication contribue à réduire les exclusions financières dues à l'enclavement ou à l'éloignement des points de services des prestataires de services financiers ; (v) La mise en place des lignes de crédits et des fonds de garanties en faveur de certaines populations rurales développant l'agriculture et l'élevage permet de réduire le nombre de personnes exclues des services financiers pour le type et la nature de leurs activités considérées comme risquées ; (vi) L'assainissement des secteurs financiers en cours contribue à rétablir la confiance et à réduire le nombre de personnes exclues des services financiers pour perte de confiance ; (vii) Les lignes de crédits et les fonds de garanties financés par les pouvoirs publics et les PTF contribuent à augmenter l'accès aux crédits des populations pauvres ; (viii) Le développement en cours du mobile banking avec les opérateurs de téléphonie mobile.

Les principales contraintes de la demande sont : (i) L'atomicité de la demande due à la faible densité de la plupart des localités rurales ; (ii) Les barrières culturelles et sociales empêchent les femmes d'accéder aux services financiers ; (iii) Le nombre élevé de personnes analphabètes en français, particulièrement en milieu rural, et la non traduction des documents financiers en langues locales, contribuent à exclure certaines personnes ; (iv) De nombreuses communes n'ont pas de points de services des prestataires de services financiers. Cela contribue à augmenter le nombre de personnes exclues des services financiers à cause de la situation géographique ; (v) Le nombre de personnes vivant dans une insécurité alimentaire sévère ou modérée favorise l'exclusion financière à cause du niveau de revenus ; (vi) La succession des mauvaises saisons avec des conséquences sur les récoltes contribue à exclure les populations développant les activités agricoles ; (vii) Le nombre sans cesse croissant de SFD fermés contribue à augmenter le nombre de personnes exclues à cause de la perte de confiance ; (viii) La faible adaptation des services financiers aux besoins des populations cibles, particulièrement les femmes et les jeunes vivant en milieu rural, contribue à exclure financièrement pour le faible niveau d'attractivité des services financiers; (ix) La faible organisation des populations à la base en structures de développement ; (x) La faible défense des intérêts des populations à la base dont certaines sont abusées par des PSF; ; (xii) L'accroissement des impayés qui conduit les SFD à la faillite ;; (xiv) Les conditions d'accès aux crédits fixés par les prestataires de services financiers telles que les garanties et les procédures sont autant de contraintes excluant les populations pauvres des crédits ; (xv) Le manque d'intérêt et conditions difficiles pour le financement des produits agricoles ; (xvi) La décapitalisation de certaines populations due au remboursement des crédits inadaptés, mal utilisés ou moins suivis ; (xvii) Le faible développement des produits d'assurance pour faciliter l'accès au financement des nombreuses activités jugées risquées par les prestataires de services financiers; (xviii) Le faible niveau de croissance des activités utiles à l'économie mais comportant des risques et (xix) Le coût du téléphone est encore élevé pour les populations pauvres.

Les principales forces par rapport à l'offre des services/produits financiers et les canaux de distribution sont : (i) **L'amélioration progressive de la gouvernance** grâce aux actions menées par l'ARSM à travers le contrôle et les inspections ; (ii) **L'existence d'initiatives privées locales dans le transfert d'argent** : Il existe des opérateurs locaux dans le transfert d'argent qu'il convient de renforcer pour une meilleure inclusion financière ; (iii) **L'apport du mobile banking** (Le développement du transfert d'argent, avec les synergies développées entre les banques/SFD et les opérateurs de téléphonie mobile, constitue une réelle force à capitaliser pour le développement des services financiers aux populations exclues à cause de la situation géographique) ; (iv) **L'implication du Niger poste dans l'inclusion financière** (La couverture géographique de Niger Poste, avec une expertise dans le transfert d'argent constitue une force à capitaliser pour le développement de l'inclusion financière).

Les principales faiblesses par rapport à l'offre des services/produits financiers et les canaux de distribution sont : (i) L'absence de réseaux mutualistes forts pour la dynamisation du secteur ; (ii) La non appropriation par des SFD de tous les aspects juridiques et fiscaux des textes légaux et réglementaires sur la micro finance ; (iii) La faible capacité technique de certains SFD ; (iv) La faible capacité financière des SFD ; (v) Le nombre limité de SFD ayant de SIG performants ; (vi) Les fonds propres limités pour certains SFD; (vii) Certains SFD mutualistes ont des problèmes de gouvernance liés en partie au système de bénévolat, à des conflits entre les élus et les techniciens ; (viii) les difficultés d'accès au refinancement des SFD ; (xi) L'insuffisance des mesures incitatives pour l'extension des activités des SFD dans les zones rurales, éloignées et peu desservies ; (x) Le cadre juridique incomplet pour le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; (xi) La faible capacité technique des SFD par rapport aux nouvelles technologies ; (xii) La rotation

élevée du personnel des SFD ; (xiii) L'inexistence de mécanisme de renforcement de la protection des consommateurs ; (xiv) La forte concentration des activités développées dans le secteur de la micro finance en milieu urbain au détriment des localités rurales ; (xv) La faible prise en compte des spécificités de la finance rurale et agricole dans le développement du secteur de la micro finance à cause de faibles capacités des acteurs et des surcoûts de sa mise en œuvre ; (xvi) La faible prise en compte des spécificités des femmes et des jeunes dans le développement du secteur de la micro finance ; (xvii) Le Faible développement de produits d'assurance adaptés aux populations pauvres, principalement les femmes et les jeunes vivant en milieu rural ; (xviii) L'existence des prestataires de services financiers fonctionnant sans autorisation.

Les opportunités par rapport à l'infrastructure financière sont : (i) L'obligation d'adhésion de tous les SFD à l'APSFD reconnue par les dispositions légales et réglementaires comme unique association de la profession ; (ii) Les concertations en cours entre l'APSFD et l'APBEF d'une part et entre l'APSFD et l'ONECCA d'autre part pour faciliter respectivement l'accès au refinancement et à l'audit externe.

Les contraintes par rapport à l'infrastructure financière sont : (i) L'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines pour le développement optimal des activités de l'APSFD ; (ii) Le problème de gouvernance de l'APSFD ; (iii) L'insuffisance d'expertises et le coût élevé des appuis techniques spécifiques dont les SFD ont besoin ; (iv) L'absence d'une centrale des informations pour limiter la cavalerie des débiteurs et le niveau des impayés et (v) Le développement limité de la monétique

Les opportunités sur le plan de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier sont : (i) L'amélioration du cadre réglementaire pour l'exercice de la profession ; (ii) L'ARSM jouant de manière permanente son rôle de contrôle et de supervision des SFD ; (iii) L'appui technique et financier des PTF et (iv) L'existence de documents de stratégie ayant un lien avec le développement de l'inclusion financière.

Les contraintes sur le plan de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier sont : (i) L'inexistence d'un cadre de coordination entre les différents acteurs de la finance inclusive; (ii) L'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines pour le développement optimal des activités de l'ARSM ; (iii) L'absence d'un document de référence pour l'inclusion financière ; (iv) La faible interrelation entre les cellules de promotion de la micro finance des ministères (en charge des finances, de l'agriculture, du développement communautaire) et la politique des autres secteurs de développement ; (v) La faible mobilisation des ressources pour le financement de l'inclusion financière et (vi) La faible coordination des interventions des PTF.

Les recommandations

Les recommandations sont présentées en fonction de la demande, de l'offre des services/produits financiers et des canaux de distribution, de l'infrastructure financière, de l'environnement institutionnel et juridique.

=> Les recommandations par rapport à la demande

Au regard des contraintes et des opportunités identifiées au niveau de la demande, les recommandations suivantes sont formulées : (i) Améliorer la connaissance de la demande pour faciliter le développement d'une offre adaptée à sa satisfaction ; (ii) Appuyer la structuration de la demande à travers l'organisation et le renforcement des capacités des populations cibles pour

limiter les facteurs d'exclusion de leur accès aux services financiers ; (iii) Assurer l'éducation financière et la protection sociale des populations cibles pour améliorer leur inclusion financière.

=>Les recommandations par rapport à l'offre des services/produits financiers et les canaux de distribution

La mission fait les recommandations suivantes sur le plan de l'offre de services/produits financiers et des canaux de distribution qui doivent être prises en compte dans la nouvelle stratégie : (i) La mise en œuvre de mesures urgentes pour la restructuration et la mise à niveau de la structure faîtière des MCPEC pour l'amélioration de l'offre des services d'épargne et de crédits dans les localités rurales ; (ii) Le renforcement des capacités des SFD et des autres PSF pour une offre adaptée aux populations cibles et (iii) L'appui au développement de produits innovants facilitant un meilleur accès des populations cibles aux services financiers

=>Les recommandations par rapport à l'infrastructure financière

Des recommandations sont formulées au niveau méso en fonction du diagnostic réalisé : (i) l'audit organisationnel assorti d'un plan d'affaires pour le renforcement des capacités techniques et financières de l'APSPD pour l'amélioration de l'offre en micro finance ; (ii) Identifier et renforcer les capacités des prestataires de services techniques pour la diversification de l'offre en micro finance (iii) Poursuivre et concrétiser la mise en place et le fonctionnement d'un cadre de concertations entre les acteurs intervenant sur le plan de l'infrastructure financière.

=>Les recommandations sur le plan de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier

Il s'agira ici de (i) tirer les leçons du retard de l'adoption et de la mise en œuvre de la SNMF 2004 en rendant fonctionnel un cadre institutionnel réaliste et (ii) Faciliter la mise en œuvre du plan d'actions de la BCEAO pour la préservation et la consolidation de la viabilité du secteur de la micro finance dans l'UEMOA en l'intégrant dans la SNFI ; (iii) Harmoniser les interventions des pouvoirs publics et des PTF pour un accès organisé des populations cibles aux services financiers.

III. STRATEGIE NATIONALE DE LA FINANCE INCLUSIVE

3.1. Définition de la finance inclusive ses enjeux et ses défis pour le Niger

Le thème « inclusion financière » ou finance inclusive utilisé par Kofi Annan, ancien Secrétaire Général de l'ONU le 29 décembre 2003 est « une offre de services financiers et bancaires de base à faible coût pour des consommateurs ou micros entreprises en difficultés et exclus des services traditionnels ». C'est le pendant de « l'exclusion financière » qui est directement liée à l'exclusion sociale. Un système financier inclusif est celui qui est accessible à tous sans une obligation de recours mais une liberté de choix.

L'ONU définit les grands chantiers de l'inclusion financière comme : (i) Accès, à un prix raisonnable pour tous les ménages et entreprises, à une large gamme de services financiers (épargne, crédit à court et long termes, crédit-bail et affacturage, hypothèques, assurances, pensions, paiements, virements en devises locales et envois de fonds internationaux) ; (ii) Institutions saines guidées par des systèmes de gestion interne adéquats, normes de performance du secteur, suivi des performances, transparence institutionnelle, recevabilité et réglementation prudentielle saine ; (iii) Viabilité financière et institutionnelle, comme moyen d'accès aux services financiers sur une longue période de temps ; (iv) Prestataires de services financiers multiples, là où c'est possible, afin de proposer un ensemble d'alternatives variées et bon marché aux clients.

Le principal enjeu de l'inclusion financière au Niger est le développement avec l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées à travers, notamment l'atteinte des OMD. Cet enjeu nécessite l'annihilation ou la réduction des facteurs limitant l'accès des pauvres aux services financiers. Un des enjeux est celui de l'amélioration des principaux indicateurs financiers qui placent le Niger à l'avant dernière place pour un meilleur accès des populations exclues aux services financiers. C'est pourquoi, à l'issue du diagnostic du secteur, nous retenons comme principaux défis de l'inclusion financière au Niger la nécessité d'avoir :

- (i) une meilleure connaissance de la demande pour un meilleur suivi du niveau d'inclusion financière ;
- (ii) des populations cibles mieux organisées, formées et accompagnées ;
- (iii) une meilleure éducation financière et une meilleure protection des clients/membres;
- (iv) la diversification des produits et services financiers avec l'accroissement de manière significative de l'offre de services financiers;
- (v) la poursuite de la professionnalisation des SFD pour assurer leur pérennité;
- (vi) la mobilisation des ressources des secteurs public et privé pour un meilleur accès des populations au crédit à moindre coût;
- (vii) l'amélioration du système d'information de gestion (SIG) des SFD dans un contexte où l'infrastructure reste à parfaire;
- (viii) la maîtrise du portefeuille à risque dans un contexte d'insécurité alimentaire structurelle due aux changements écologiques ;
- (ix) la maîtrise d'un taux d'intérêt attractif dans un contexte où le taux d'usure est ramené de 27% à 24% dans les SFD et de 18% à 15% dans les banques avec les exigences de rentabilité immédiate et future des structures ;
- (x) une bonne capacitation de l'infrastructure financière (associations professionnelles, cabinets d'audits et d'expertise comptable, bureaux d'études) pour un meilleur appui technique des SFD ;
- (xi) une amélioration de l'environnement au niveau du cadre légal et réglementaire, de la supervision, de la promotion et du financement du secteur de la Microfinance.

3.2. Les éléments de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive

Les éléments de la stratégie nationale 2015-2019 de la finance inclusive au Niger (SNFI) s'appuient sur l'évaluation de la Stratégie Nationale de la Microfinance de 2004 et le diagnostic de l'inclusion financière dont les principaux enseignements sont succinctement présentés dans le résumé.

L'accès aux services financiers des populations exclues connaît ces dernières années une évolution rapide et des changements positifs majeurs dus notamment à la prise de conscience de l'importance d'une meilleure connaissance de la demande et de son organisation, à l'apport des autres prestataires de services financiers et à l'introduction de la technologie comme stratégie privilégiée de réduction des coûts d'offre de services en vue de toucher un plus grand nombre de clients de manière plus rentable. La présente stratégie est conçue pour prendre en compte cette évolution rapide à travers une approche de recherche et de collaboration entre les acteurs impliqués dans l'offre des services financiers, dans le but d'accroître l'inclusion financière au Niger.

La SNFI est un document indicatif et de référence qui a pour vocation d'orienter et de servir de repère aux acteurs intervenant dans l'offre de services financiers, l'infrastructure financière et l'environnement institutionnel. La SNFI doit alors être considérée comme un cadre d'orientation, un instrument permettant d'assurer et de maintenir une cohérence et une synergie entre les différentes parties prenantes en s'appuyant sur des approches et des mesures innovatrices nécessaires pour améliorer l'accès aux services financiers des populations exclues, particulièrement celles des zones rurales éloignées ou enclavées. Ces mesures portent notamment sur le développement du mobile banking, le développement de la finance agricole, la création des sociétés de capital risque, l'élargissement des activités de la micro finance au crédit bail, à la finance islamique et au financement de l'habitat.

La SNFI s'intègre dans les documents de stratégie en cours d'exécution tels que le PDES, l'initiative « 3N », le DPG, et le plan d'actions de la BCEAO. Le PDES définit une approche

globale pour la restructuration et le développement du secteur financier mettant l'accent sur la capitalisation, le respect des normes prudentielles, l'augmentation de la couverture du territoire, l'introduction des produits diversifiés et la conduite d'études sectorielles pour le financement des PME et du secteur agricole. Toutes ces attentes du PDES par rapport au secteur financier sont prises en compte dans la SNFI dont la mise en œuvre contribuera à l'atteinte des objectifs de l'initiative « 3N » en rendant accessibles les ressources financières aux producteurs agro-pastoraux et en contribuant à l'augmentation de la couverture du territoire par les Institutions financières et à la promotion des produits financiers et des garanties adaptés permettant aux producteurs agro-pastoraux d'accéder aux ressources financières en vue de développer leurs activités. La SNFI s'approprie l'objectif de la DPG d'implanter un SFD dans chaque commune du Niger et les résultats de l'analyse approfondie du secteur de la Microfinance conduite par la BCEAO cadrent bien avec la situation du Niger ; c'est pourquoi leurs plans d'actions ont été intégrés dans la SNFI.

3.3. La vision, la mission et les axes stratégiques de la SNFI

- **La vision du Niger pour la Finance Inclusive**

Le Niger dispose d'un secteur financier inclusif, adapté et durable, animé par une diversité de prestataires de services financiers (Banques, SFD, compagnies d'assurance, opérateurs de transfert d'argent et de téléphonie mobile) techniquement capables offrant de manière efficace l'accès à une gamme variée de produits financiers à toutes les catégories de la population, particulièrement les plus exclues selon leurs besoins, dans un environnement dynamique.

- **La mission de la SNFI**

La mission de la SNFI est de faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante (la population), particulièrement les groupes financièrement exclus, les couches économiquement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et du secteur informel. Cette offre de service s'opère dans un environnement institutionnel, juridique, économique-financier adapté.

- **Les axes proposés**

L'évaluation de la SNMF 2004 et le diagnostic de l'inclusion financière ont permis d'identifier les axes stratégiques, qui permettront de relever les défis de l'accès aux services financiers des populations exclues, particulièrement les femmes et les jeunes habitant en milieu rural.

La présente SNFI est articulée autour de trois (03) axes stratégiques donnant chacun lieu à une série d'objectifs et des actions spécifiques :

- **Axe 1.** Appui à la structuration de la demande, à l'éducation financière des populations cibles et à la protection des membres/clients des prestataires de services financiers ;
- **Axe 2.** Soutien au développement d'une offre adaptée, diversifiée et pérenne ;
- **Axe 3.** Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier de l'inclusion financière.

- **Description des axes avec les objectifs et résultats associés**

Axe 1. Appui à la structuration de la demande, à l'éducation financière des populations cibles et à la protection des membres/clients des prestataires de services financiers :

Une connaissance permanente du niveau d'inclusion financière, l'organisation et la formation des populations cibles sont essentielles pour améliorer l'offre des services/produits adaptés. De même, la protection des membres/clients contre les éventuels abus des prestataires de services financiers permet de les crédibiliser et de réduire les facteurs d'exclusion liés à la perte de confiance. Cet axe stratégique prend en compte ces exigences et comporte deux objectifs spécifiques :

Objectif 1 : Améliorer la connaissance et la structuration de la demande en produits et services financiers.

L'approche de la stratégie nationale de la finance inclusive au Niger part de la demande pour renseigner l'offre. Par conséquent, une partie importante des ressources de la stratégie sera affectée à cet objectif. Il est nécessaire que les diverses catégories de la population (sociale, économique, d'âge, de genre, ...) puissent avoir accès aux services financiers dont elles ont spécifiquement besoin pour mener leurs activités économiques et sociales. C'est pour cela qu'une étude approfondie des besoins (étude FinScope) est proposée pour identifier et analyser les besoins financiers de la clientèle actuelle et potentielle. Cette information mise à jour de manière périodique sera utilisée pour le développement et l'offre de services adaptés aux populations. Une bonne partie des populations n'est pas suffisamment organisée et ne dispose pas des compétences de base pour leur meilleur accès aux services/produits financiers offerts. Cet objectif spécifique se propose d'apporter des réponses concrètes à ces préoccupations.

Résultats attendus 1 :

- Les besoins financiers de toute la population, particulièrement ceux des couches financièrement exclues, sont identifiés et mis à jour périodiquement.
- Les populations cibles sont organisées et techniquement capables pour un accès durable et profitable aux services financiers.

Objectifs 2 : Promouvoir l'éducation financière des populations et la protection des membres/clients des prestataires de services financiers.

L'accès aux services financiers n'est pas une fin en soi, mais un moyen qui permet aux bénéficiaires de réaliser des projets générant des bénéfices sociaux dans leur vie. A cet égard, les produits et services financiers proposés pour répondre aux besoins spécifiques des populations cibles ne doivent pas leur créer des nuisances tels que le surendettement, les coûts élevés des services, le manque de transparence dans les procédures.

Il s'agira dans cet objectif de renforcer les capacités des populations cibles afin de leur donner les moyens de mieux connaître les services financiers proposés, de pouvoir faire un choix en toute connaissance de cause et de défendre leurs intérêts lorsqu'ils sont menacés.

Résultat attendu 2 :

- Le niveau de connaissance des produits/services financiers par les populations cibles et leur protection sont améliorés ;
- la conduite et la gestion financière des AGR sont améliorées.

Axe 2. Soutien au développement d'une offre adaptée, diversifiée et pérenne :

La réussite d'une stratégie de finance inclusive passe par le renforcement, l'innovation, la diversification et l'extension de l'offre de produits/services financiers adaptés. Cette offre s'appuie non seulement sur le secteur de la Microfinance, mais aussi sur une diversité de fournisseurs et de nouveaux acteurs. Cet axe stratégique est soutenu par deux objectifs spécifiques.

Objectif 3: Développer une offre adaptée de services financiers et non financiers prenant en compte la spécificité du genre, les réalités socioculturelles et la répartition inégale de services financiers, notamment au profit des localités rurales..

L'accès des populations cibles aux services financiers ne peut se faire durablement sans une offre adaptée proposée par des canaux de distribution pérennes. Il est alors essentiel de mettre l'accent sur l'innovation financière et le développement de synergies pour offrir des services financiers adaptés. Les nouvelles perspectives offertes par le recours aux NTIC seront largement exploitées.

La capitalisation des expériences réalisées démontre également que le développement des services non financiers est nécessaire pour assurer un meilleur accès aux services financiers. Il s'agit des formations, des accompagnements en appuis et conseils des bénéficiaires.

Les domaines d'appui sont variés et comprendront la gestion opérationnelle, la gestion financière, la gouvernance, la gestion des performances sociales, le contrôle interne, la maîtrise du nouveau référentiel comptable (NRC) et surtout, l'application de la nouvelle loi avec un accent sur les instructions des autorités monétaires.

Il est urgent de développer des points de service de proximité pour répondre à la demande des populations rurales.

Résultat attendu 3: Une offre diversifiée et adaptée de services financiers et non financiers dans un secteur de Microfinance assaini est disponible sur l'ensemble du territoire nigérien.

Objectif 4: Améliorer l'infrastructure financière à travers le renforcement des capacités des associations professionnelles et des prestataires de services techniques pour une offre durable, ayant une réelle valeur ajoutée sociale, pour les catégories les plus pauvres et les plus vulnérables économiquement.

Il s'agit de renforcer les capacités des différents acteurs et parties prenantes du secteur (les prestataires de services techniques y compris certaines structures déconcentrées de l'Etat) dans leurs rôles respectifs. Les prestataires de services bénéficieront d'appuis techniques sous forme de formation, d'assistance technique ou d'appuis logistiques, sur la base d'une analyse des besoins et des résultats attendus.

Résultat attendu 4: Les Prestataires de Services Techniques (PST) contribuent efficacement à l'inclusion financière des populations cibles à travers l'amélioration significative des prestations.

Axe 3. Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique, économico-financier de l'inclusion financière :

L'environnement est un cadre important dans le bon fonctionnement de tout secteur d'activité. Ceci est d'autant plus nécessaire pour l'inclusion financière qui connaît des évolutions et des innovations sans précédent, remettant radicalement en question les approches et modèles traditionnels d'intervention. Il est non seulement utile que le contexte légal, réglementaire et institutionnel s'ajuste à l'évolution des défis de l'inclusion financière, mais que les mécanismes d'application de ces dispositions soient effectifs. Il s'agira d'assurer la mise en conformité des prestataires de services financiers aux nouvelles dispositions juridiques, notamment l'assainissement pour une meilleure crédibilisation des secteurs financiers. Cet axe stratégique comporte trois objectifs spécifiques.

Objectif 5: Appuyer l'actualisation du cadre juridique pour la prise en compte des nouveaux défis de l'accès des populations exclues aux services financiers et le renforcement des dispositifs de surveillance, de contrôle, de régulation des secteurs financiers

En vue de rétablir une clarté de l'environnement pour les SFD, il est nécessaire de faire une relecture du cadre législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal qui rythme la vie de ces organisations sur la base des préoccupations soulevées par les acteurs. Cette relecture sera entreprise à travers la conduite d'une série d'études initiées autour des thèmes spécifiques pertinents pour l'inclusion financière au Niger, à savoir, la finance islamique, la finance rurale, le transfert d'argent, le Mobile Banking/Money, la micro-assurance, la fourniture de services financiers aux femmes, aux jeunes et aux populations vulnérables, les paiements électroniques. Le travail de relecture s'étendra également aux domaines fiscal et comptable dont certaines des dispositions actuelles ne prennent pas suffisamment en compte les nouvelles réalités du secteur de la finance de proximité.

L'objectif de cette relecture est une adaptation des textes en vigueur en vue d'offrir aux SFD et autres prestataires de services financiers de masse un environnement plus adapté aux nouvelles réalités de l'activité et permettant aux acteurs d'être plus inclusifs dans leurs prestations de services, en particulier de pouvoir servir les catégories typiquement exclues, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs informels, les populations pauvres, les acteurs ruraux.

L'un des défis majeurs du secteur de la Microfinance au Niger est le renforcement de la qualité de la supervision et du contrôle des activités des différents prestataires, étant entendu qu'un accent particulier devra être porté sur les avoirs de la clientèle essentiellement rurale et vulnérable. Il y a lieu non seulement de renforcer les capacités des différentes structures, mais aussi d'analyser les possibilités d'accroître une coordination de leurs interventions respectives, en vue de faire jouer des synergies.

Résultat attendu 5.1: Le cadre législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal de la finance inclusive est réaménagé et/ou créé pour la prise en compte des innovations et le développement d'un secteur financier plus inclusif.

Résultat attendu 5.2: Les dispositifs de surveillance, et la régulation, sont renforcées.

Objectif 6: Renforcer les mesures d'appropriation et d'application des textes en vigueur

Malgré les efforts fournis par les autorités dans le passé pour faire connaître les textes en vigueur régissant le secteur de la Microfinance, il y a un grand nombre d'acteurs qui n'en ont toujours pas une bonne connaissance. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que ce secteur est en forte croissance et par le fait que le mécanisme de surveillance du secteur a besoin d'être amélioré. Pour une meilleure inclusion financière, il est impératif que toutes les parties prenantes à l'offre de services financiers et non financiers s'imprègnent et se mettent à jour par rapport aux nouvelles dispositions.

Résultat attendu 6: Tous Les acteurs de la finance inclusive s'approprient et se mettent à jour par rapport au cadre légal, réglementaire et fiscal.

Objectif 7 : Assurer de manière permanente la cohérence de la SNFI avec les différentes politiques sectorielles et l'harmonisation des stratégies d'intervention des institutions étatiques et des PTF pour un accès organisé des populations cibles aux services financiers.

Le Gouvernement nigérien a initié au cours des dernières années des feuilles de route sectorielles ou transversales couvrant notamment les domaines de l'agriculture, du plan et du développement communautaire, de la promotion des femmes et de l'entrepreneuriat féminin, de la jeunesse et du développement de l'emploi jeune, du développement du secteur informel,

du développement des PME, du développement de l'économie sociale. Etant donné que la stratégie de la finance inclusive concerne tous les secteurs de l'économie, il est nécessaire d'établir une cohérence entre la stratégie nationale de la finance inclusive et ces différentes politiques sectorielles dans le but d'actionner des synergies. De même, les interventions des PTF ne sont pas suffisamment coordonnées pour plus d'efficacité et de cohérence. L'idée est d'articuler la mise en œuvre de la SNFI avec celle des différentes politiques sectorielles, des stratégies en cours de finalisation (la stratégie de la finance rurale initiée par le FIDA, la stratégie nationale du secteur financier, des orientations et interventions des autorités monétaires et les interventions des PTF).

Résultat attendu 7: Les politiques et stratégies sectorielles, les orientations des autorités monétaires et les interventions des PTF sont cohérentes par rapport aux objectifs fixés pour le développement de la finance inclusive.

IV. LE PLAN D' ACTIONS DE LA SNFI

Les axes stratégiques et les objectifs structurant la stratégie de la finance inclusive au Niger se déclinent en une série d'actions spécifiques présentées et décrites ci-dessous avec les acteurs impliqués (responsable et intervenants), le délai de mise en œuvre, les modalités de leur mise en œuvre, les produits attendus, les indicateurs et les moyens de vérification de leur mise en œuvre, les conditions à prendre en compte pour le succès de la mise en œuvre de l'action en question.

Axe 1. Appui à la structuration de la demande, à l'éducation financière des populations cibles et à la protection des membres/clients des prestataires de services financiers :

Objectif 1. : Améliorer la connaissance et la structuration de la demande en produits et services financiers.

Résultats attendus 1.1:

Les besoins financiers de toute la population, particulièrement ceux des couches financièrement exclues, sont identifiés de manière permanente.

Indicateurs de résultats :

- Disponibilité du rapport de l'étude finScope ;
- Disponibilité d'une base de données à jour, périodiquement, sur le niveau d'inclusion financière des populations cibles.

Action 1: Réaliser une étude détaillée de la demande à travers l'étude FinScope pour une meilleure connaissance des besoins financiers des populations cibles, du niveau d'inclusion financière et des facteurs d'exclusion.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Les Ministères en charge des finances et les autres ministères concernés, l'ARSM, les associations professionnelles des Prestataires de services financiers, les PTF.

Délai : 2016.

Modalités : atelier de lancement, réalisation de l'étude, atelier de validation.

Indicateurs : validation du rapport de l'étude par les parties prenantes.

Moyens de vérification : procès-verbal de la validation, Rapport de l'étude, fiches de présence et qualité des participants aux ateliers.

Conditions : - Volonté de toutes les parties prenantes de réaliser une étude FinScope ;
- Couverture de l'ensemble des territoires nigériens pour la collecte des données.

Action 2: Actualiser le niveau d'inclusion financière et des facteurs d'exclusion des populations cibles.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Les Ministères en charge des finances et les autres ministères concernés, l'ARSM, les associations professionnelles des Prestataires des Services Financiers, les PTF, les organisations paysannes, communautaires et rurales et surtout la demande elle-même.

Délai : 2016 à 2019.

Modalités : Mise à jour biennale de la base de données avec de nouvelles informations, de manière périodique, en fonction de la nature des données.

Indicateurs : Disponibilité des données actualisées à date.

Moyens de vérification : Les états de synthèses fournis périodiquement par la base de données.

Conditions :

- Volonté de toutes les parties prenantes ;
- Disponibilité et qualité des données.

Résultats attendus 1.1.2:

Les populations cibles sont organisées et techniquement capables pour un accès durable aux services financiers.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de femmes organisées en coopératives, formées et/ou accompagnées techniquement dans le développement d'AGR ;
- Nombre de jeunes organisés en coopératives, formés et/ou accompagnés techniquement dans le développement de micros projets ;
- Nombre de producteurs agro-sylvo-pastoraux organisés en coopératives, formés et/ou accompagnés techniquement dans le développement de leurs activités en prenant en compte les chaînes de valeurs ;
- Nombre de MPME du secteur informel accompagné techniquement vers le secteur formel.

Action 3: Appuyer les ministères sectoriels/projets concernés dans l'organisation, la formation et l'accompagnement des femmes dans le développement des AGR.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Ministère/Projets/programmes en charge de la promotion des femmes.

Délai : 2016 à 2019.

Modalités : Sous-traitance par des ONG, bureaux d'études ou Services Techniques des Ministères appropriés.

Indicateurs : Nombre de coopératives organisées et fonctionnelles, nombre de femmes formées et accompagnées dans le développement d'AGR.

Moyens de vérification : Les rapports d'activités, les attestations de formations, la preuve de l'existence légale des coopératives, les rapports de suivi-évaluation.

Conditions : Engagement des femmes et qualité de la sélection.

Action 4: Appuyer les ministères sectoriels/projets concernés dans l'organisation, la formation et l'accompagnement des jeunes dans le développement de micros projets.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Ministère/Projets/programmes en charge de la jeunesse ou de la promotion des initiatives économiques des jeunes.

Délai : 2016 à 2019.

Modalités : Sous-traitance par des ONG, bureaux d'études ou Services Techniques des Ministères appropriés.

Indicateurs : Nombre de coopératives organisées et fonctionnelles, nombre de jeunes formés et accompagnés dans le développement de micros projets.

Moyens de vérification : Les rapports d'activités, les attestations de formations, la preuve de l'existence légale des coopératives, les rapports de suivi-évaluation.

Conditions : Engagement des jeunes et qualité de la sélection.

Action 5: Appuyer les ministères sectoriels/projets concernés dans l'organisation, la formation et l'accompagnement des producteurs agro-sylvo-pastoraux dans le développement de leurs activités en prenant en compte les chaînes de valeur.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Ministère/Projets/programmes et surtout le Secrétariat Permanent de la mise en œuvre de l'I3N en charge des productions agro-sylvo-pastorales.

Délai : 2016 à 2019.

Modalités : Sous-traitance par des ONG, bureaux d'études ou Services Techniques des Ministères appropriés.

Indicateurs : Nombre de coopératives organisées et fonctionnelles, nombre de producteurs agro-sylvo-pastoraux formés et accompagnés dans le développement de leurs activités.

Moyens de vérification : Les rapports d'activités, les attestations de formations, la preuve de l'existence légale des coopératives, les rapports de suivi-évaluation.

Conditions : Engagement des producteurs et qualité de la sélection.

Action 6: Appuyer les ministères sectoriels/projets concernés dans l'organisation, la formation et l'accompagnement de MPME du secteur informel vers le secteur formel.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Ministère/Projets/programmes en charge des MPME.

Délai : 2016 à 2019.

Modalités : Sous-traitance par des ONG, bureaux d'études ou Services Techniques des Ministères appropriés.

Indicateurs : Nombre de coopératives organisées et fonctionnelles, nombre de MPME du secteur informel formés et accompagnés vers le secteur formel.

Moyens de vérification : Les rapports d'activités, les attestations de formations, la preuve de l'existence légale des coopératives, les rapports de suivi-évaluation.

Conditions : Engagement des MPME du secteur informel et qualité de la sélection.

Objectifs 2. : Promouvoir l'éducation financière des populations et la protection des membres/clients des prestataires de services financiers.

Résultat attendu 2. : Le niveau de connaissance des produits/services financiers par les populations cibles et leur protection sont améliorés.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de membres/clients ayant reçu une éducation financière ;
- Nombre de communes dont les populations ont été sensibilisées et la fréquence des campagnes de sensibilisation ;
- L'existence d'une structure de défense des intérêts des membres/clients des PSF.

Action 7: Mettre en œuvre un programme global d'éducation financière des clients/membres, de sensibilisation des clients potentiels des prestataires de services financiers.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : APSFD, SFD, prestataires de services (formateurs agréés), APBEF.

Délai : 2016 – 2019.

Modalités: Analyse des besoins, développement des modules spécifiques de formation, élaboration et mise en œuvre d'un plan national d'actions pour l'éducation financière des clients/membres des PSF ainsi que des jeunes

Indicateurs : existence des modules de formation adaptés aux différents contextes, du plan national d'actions ; taux d'exécution du plan national d'actions, nombre de personnes formées, l'adoption et la mise en œuvre effective des principes de protection des clients par les SFD.

Moyens de vérification : modules développés, Document du plan national d'actions, Rapports d'activités

Conditions : Volonté politique et engagement des prestataires à travers les associations (APSFD, APBEF), existence des formateurs, engagements des SFD et disponibilité des bénéficiaires des services financiers

Action 8: Redynamiser les structures de défense des intérêts des clients des prestataires de services financiers.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Clients/membres des prestataires de services financiers, Associations de défense des intérêts des consommateurs, Confédérations des organisations paysannes, Ministère en charge des finances et des associations, Ministère de l'Intérieur pour les reconnaissances juridiques, Ministères sectoriels (développement agricole, élevage, commerce, de la promotion de la femme, de la jeunesse et promotion des jeunes...).

Délai : A partir de 2016.

Modalités : Réalisation d'un diagnostic des structures et financement durable des structures, suivi de la mise en œuvre par la Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Indicateurs : Association fonctionnelle et active, Récépissé de déclaration d'existence.

Moyens de vérification : Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, statuts, rapports d'activités, procès-verbal des réunions, récépissé de déclaration.

Conditions : Volonté des parties prenantes.

Axe 2. Soutien au développement d'une offre adaptée, diversifiée et pérenne :

Objectif 3 : Développer une offre adaptée de services financiers et non financiers prenant en compte la spécificité du genre, les réalités socioculturelles et la répartition inégale de services financiers, notamment au profit des localités rurales.

Résultat attendu 3 :

Une offre diversifiée et adaptée de services financiers et non financiers dans un secteur de microfinance assaini est durablement disponible sur l'ensemble du territoire nigérien.

Indicateurs de résultats :

- Nombre de communes couvertes ;

- Nombre de SFD de grande taille (soumis à l'article 44 de la Loi sur les SFD) appuyés dans la gestion de leur croissance pour une meilleure offre des services financiers ;
- Nombre de SFD de tailles moyenne et petite accompagnés dans leur développement de services financiers ;
- Nombre de SFD en difficultés restructurés pour une offre durable des populations cibles ;
- Nombre de femmes, de jeunes, de producteurs agricoles et de MPME inclus financièrement ;
- Nombre et qualité des produits innovants développés et mise en œuvre pour un accès durable des populations cibles aux services financiers ;
- Nombre de SFD ayant une tendance positive sur le niveau d'autosuffisance opérationnelle, le PAR 30 jours et le taux de pertes sur créances ;
- Disponibilité d'un fonds national de finance inclusive prenant en compte sous forme de composantes les différents fonds proposés par la BCEAO (fonds de sécurité au sein des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, fonds de garantie des dépôts, fonds de caution mutuelle, fonds des calamités, fonds national d'appui pour le financement des administrations provisoires/liquidations).

Action 9: Mettre en place un mécanisme d'appui institutionnel et d'assistance technique pour la professionnalisation des prestataires de services financiers⁵(anciens et nouveaux) offrant des potentialités réelles de développement sur la base d'une évaluation des besoins et de leur taille.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : SFD et autres prestataires de services financiers, PTF et programmes.

Délai : 2016 – 2019.

Modalités : Elaboration et mise en œuvre de programmes d'appuis spécifiques.

Indicateurs: nombre de prestataires de services financiers ayant bénéficié d'un appui institutionnel ou d'assistance technique.

Moyens de vérification : TDR, rapports d'activités, procès-verbal de sélection, contrats d'appui et/ou d'assistance technique.

Conditions : Qualité de la procédure de sélection des prestataires de services financiers bénéficiaires, selon la réglementation en vigueur au Niger.

Action 10: Mettre en œuvre de façon pérenne des mesures incitatives pour l'extension des SFD et autres prestataires de services financiers, y compris la poste, les opérateurs de téléphonie mobile et de transfert d'argent vers les zones faiblement couvertes en offre de services financiers et non financiers.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : APSFD, APB-EF, l'association professionnelle des assureurs, Ministère en charge des finances et l'agriculture, les autres ministères sectoriels, les opérateurs de téléphonie mobile, les projets et programmes.

Délai : 2016-2019.

Modalités : Elaboration et mise en œuvre des programmes d'incitations spécifiques couvrant les thématiques suivantes : le financement rural, les services financiers mobiles, la micro assurance.

Indicateurs : Nombre additionnel de points de services financiers au niveau des communes, disponibilité des nouveaux produits répondant aux besoins de financement des populations cibles, qualité des nouveaux produits, nombre additionnel de bénéficiaires dans les zones faiblement couvertes.

⁵ Amélioration de la gestion des performances sociales et de l'application des principes de protection des clients tel que promu par la Smart Campaign, du système d'information de gestion, de la gouvernance, du contrôle interne, des capacités techniques, logistiques et financières des SFD

Moyens de vérification : Documents présentant les mesures, nombre de guichets ouverts dans les zones non couvertes, nombre de bénéficiaires des services financiers.

Conditions : Volonté de toutes les parties prenantes de mettre en place des mesures incitatives pour accroître la disponibilité et la diversification de l'offre de services financiers et non financiers dans les zones faiblement couvertes.

Action 11: Mettre en œuvre une facilité de financement et une méthodologie adaptées aux besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des producteurs agro-sylvo-pastoraux et des MPME organisés en coopératives, formés et accompagnés techniquement.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : APSFD, APB-EF, Association professionnelle des assureurs, SFD et autres prestataires de services financiers, l'État et ses partenaires.

Délai : 2016 – 2019.

Modalités : Étude de faisabilité, validation des mécanismes proposés et mise en œuvre par la Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Indicateurs : Qualité des mécanismes proposés, nombre de bénéficiaires.

Moyens de vérification : rapports d'études, rapports d'activités, rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre des mécanismes.

Conditions : Qualité des mécanismes proposés.

Action 12: Mettre en place un mécanisme d'appels à propositions à la recherche et à l'innovation financière auprès des prestataires de services financiers visant à résoudre les défis spécifiques d'inclusion financière.

Les prestataires de services financiers sélectionnés recevront une subvention leur permettant de concevoir, développer et tester leurs produits ou solutions innovatrices et de partager leurs expériences avec le reste de la communauté. Ce mécanisme permettrait de créer une incitation et une émulation saine au sein de la communauté des prestataires de services financiers. Les appels d'offres pourraient se faire sur la base de thèmes spécifiques d'inclusion financière tels que la finance islamique, l'assurance agricole, la micro assurance maladie, le financement de l'habitat, le crédit-bail, le warrantage.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : APSFD, APB-EF, Association professionnelle des assureurs, SFD et autres prestataires de services financiers, l'État et ses partenaires au développement.

Délai : 2016 – 2019.

Modalités : Mise en place de mesures incitatives à la recherche et à l'innovation à travers des appels à proposition périodiques, avec des financements sur la base des contrats de performance évalués.

Indicateurs : nombre de partenariats signés avec les PSF, nombre de produits/solutions développés.

Moyens de vérification : rapports d'étude, rapports d'activités, procès-verbal de sélection, contrats de subvention.

Conditions : Qualité de la procédure de sélection.

Action 13: Faciliter l'accès au crédit à moindre coût des populations cibles par le financement, le refinancement et la recapitalisation des SFD et autres prestataires de services financiers en mettant l'accent sur le milieu rural.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants: Ministères en charge des finances, de l'économie et du plan, partenaires techniques et financiers, les associations du secteur financier.

Délai : 2016 – 2019.

Modalités: étude de faisabilité, mise en place, gestion et suivi du fonds.

Indicateurs : étude de faisabilité réalisée, décrets/arrêtés de création du fonds signés, fonds opérationnel, nombre de SFD bénéficiaires du fonds.

Moyens de vérification: rapports d'études, décrets/arrêtés de création, rapports d'activités, siège visible, pièces justificatives de décaissement du fonds.

Conditions : Volonté des parties prenantes à mettre en place le FDIF.

Action 14: Assurer le suivi de la mise en œuvre des fonds recommandés par la BCEAO (fonds de sécurité au sein des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, du fonds de garantie des dépôts, du fonds de caution mutuelle, du fonds des calamités, du fonds national d'appui pour le financement des administrations provisoires/liquidations).

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants: BCEAO, Ministères en charge des finances, de l'économie et du plan, ARSM, partenaires techniques et financiers.

Délai : 2016 – 2019.

Modalités: étude de faisabilité, mise en place, gestion et/ou suivi des fonds.

Indicateurs : étude de faisabilité réalisée, décrets/arrêtés de création des fonds signés, fonds opérationnel, nombre de SFD bénéficiaires des fonds.

Moyens de vérification: rapports d'études, décrets/arrêtés de création, rapports d'activités, siège visible, pièces justificatives de décaissement des fonds.

Conditions : Volonté des parties prenantes à mettre en place les fonds.

Action 15: Encourager les SFD et les autres prestataires de services financiers à leur auto-évaluation, à l'évaluation périodiquement externe, au rating et au reporting sur leurs performances financières et sociales sur le Mix Market.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Ministère en charge des Finances, ARSM, APSFD, organes faitiers des réseaux, partenaires sociaux.

Délai : 2016 – 2019.

Modalités : Développement des termes standards d'évaluation, et mise en place d'un mécanisme et plan d'actions pour assurer l'évaluation périodique externe d'au moins 50 SFD sélectionnés sur la période (cofinancement), sensibilisation des SFD sur l'importance de la notation/rating, organisation de l'audit et de la notation des SFD par des cabinets sélectionnés après appel d'offres.

Indicateurs : Disponibilité des termes de référence (TDRs) standards, mécanisme défini, plan d'actions défini, nombre de SFD évalués par an, nombre de SFD ayant accepté la sensibilisation, nombre de SFD ayant accepté l'audit et la notation, nombre de SFD publiant leurs performances financières et sociales sur le Mix Market.

Moyens de vérification : Rapports des missions d'évaluation, rapports d'audits/rating, rapports des activités de sensibilisation, fiche de présence, rapports de suivi, le Mix Market

Conditions : Capacités financières des SFD, capacités des consultants à couvrir le besoin, Volonté des SFD de participer à la notation/rating.

Objectif 4 : Améliorer l'infrastructure financière à travers le renforcement des capacités des associations professionnelles et des prestataires de services techniques pour une offre durable ayant une réelle valeur ajoutée sociale pour les catégories les plus pauvres et les plus vulnérables économiquement.

Résultat attendu 4 :

Les acteurs intervenant au niveau de l'infrastructure financière contribuent efficacement à l'inclusion financière des populations cibles.

Indicateurs de résultats :

- Niveau de réalisation des performances de l'APSFD, taux de couverture des charges par les ressources propres ;
- Nombre de cabinets d'audit, de bureau d'études et d'ONG formés, disponibles et capables de fournir un meilleur appui des SFD ;

- Existence d'un cadre de concertation fonctionnel entre l'APSF, l'APB-EF et l'association professionnelle des assureurs ;
- Existence d'un cadre de concertation fonctionnel entre l'APSF, l'ordre National des Experts comptables et une représentation des bureaux d'études ;
- Existence d'une centrale des informations fonctionnelle.

Action 16: Renforcer les capacités d'intervention de l'APSF pour une meilleure inclusion financière.

Le rôle de l'APSF est essentiel pour le développement du secteur de la Microfinance et, par conséquent, pour une meilleure inclusion financière.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : APSF.

Délai : 2015 – 2019.

Modalités: Audit organisationnel suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités, avec un financement dégressif basé sur un contrat de performance.

Indicateurs : Disponibilité et qualité du rapport d'audit organisationnel et du plan de renforcement des capacités, conventions d'appui signées.

Moyens de vérification : procès-verbal de réception ou validation du rapport d'audit organisationnel, rapport d'analyse, rapports d'activités, plan de renforcement des capacités.

Conditions : Qualité du recrutement et respect du cahier de charges par le consultant.

Action 17: Assurer un soutien approprié aux PST intervenant dans le secteur, sur la base des besoins identifiés.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : APSF, Structures d'appui (cabinets d'audit, bureau d'études, ONG) actives au Niger.

Délai : 2015 – 2019.

Modalités: Evaluer les besoins spécifiques en renforcement des PST nécessaires à un accompagnement efficace aux prestataires de services financiers, élaboration et mise en œuvre d'un plan de soutien institutionnel aux structures d'appui.

Indicateurs : Disponibilité et qualité du rapport d'analyse des besoins, plan de soutien institutionnel aux structures d'appui.

Moyens de vérification : Procès-verbal de réception ou validation du rapport d'analyse, Rapport d'analyse, Rapports d'activités, plan d'appui, fiches de présence à l'atelier de validation, rapports de suivi.

Conditions : Qualité de la procédure de recrutement et respect du cahier de charges par le consultant.

Action 18: Créer et rendre fonctionnel un cadre de concertation regroupant les différentes associations professionnelles du secteur financier (APSF, APB-EF, Association professionnelle des assureurs etc.).

Cette activité permettra d'identifier les synergies entre acteurs et les innovations mettant en jeu les complémentarités entre les différentes catégories d'institutions financières.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : les représentants de chaque association professionnelle.

Délai : 2015 – 2019.

Modalités : Organisation de rencontres périodiques de concertation pour l'amélioration de la collaboration et de la coordination des activités.

Indicateurs : Accords de collaboration signés, nombre de concertations par an, nombre et qualité des participants.

Moyens de vérification : les accords de collaboration, procès-verbal sanctionnant les accords, listes de présence.

Conditions : volonté des parties prenantes.

Action 19: Créer et rendre fonctionnel un cadre de concertation entre les différentes associations des prestataires de services financiers (l'APSFD, l'Ordre National des experts comptables et la représentation des bureaux d'études).

Cette activité permettra d'identifier les synergies entre acteurs et les innovations mettant en jeu les complémentarités entre ces différentes institutions.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE)

Intervenants : les représentants de chaque institution.

Délai : 2015 – 2019.

Modalités : Organisation des rencontres périodiques de concertation pour l'amélioration de la collaboration et de la coordination des activités.

Indicateurs : les accords de collaboration signés, nombre de concertations par an, nombre et qualité des participants.

Moyens de vérification : les accords de collaboration, procès-verbal sanctionnant les accords, listes de présence.

Conditions : volonté des parties prenantes.

Action 20: Promouvoir un périodique d'information et un portail Web sur la finance inclusive au Niger, valorisant l'offre de services à un plus grand nombre, notamment aux groupes financièrement exclus et assurer sa diffusion auprès de tous les acteurs impliqués dans l'offre de services financiers.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Acteurs de la finance inclusive.

Délai : 2016-2019.

Modalités : Création et diffusion d'un périodique à parution mensuelle (500 exemplaires), développement et mise à jour d'un portail Web par des consultants sélectionnés après appel d'offres.

Indicateurs : Nombre et qualité du mensuel diffusé, accessibilité et fréquence d'actualisation du portail Web.

Moyens de vérification : mensuel, portail Web, rapports d'activités.

Conditions : Qualité de l'équipe de rédaction.

Action 21: Organiser annuellement un forum d'échanges, de formation et d'information sur le niveau d'inclusion financière.

Ces fora rassembleront des acteurs nationaux et internationaux, permettront de garder un dialogue continu entre les différentes parties prenantes et constitueront pour elles un cadre de propositions.

Responsable: Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : Le Ministère en charge des finances et les autres ministères, APSFD, APB-EF, l'association professionnelle des assureurs, les autres administrations impliquées, prestataires de services financiers et non financiers, PTF.

Délai : 2016-2019.

Modalités : Organisation annuelle des journées d'échanges/Colloques sur la finance inclusive.

Indicateurs : les actes des journées d'échange/Colloques, nombre et qualité des participants

Moyens de vérification : rapports des journées d'échanges/Colloques, rapports d'activités, liste de présence.

Conditions: Volonté des parties prenantes.

Axe 3. Amélioration de l'environnement institutionnel, juridique, économique-financier de l'inclusion financière :

Objectif 5 : Appuyer l'actualisation du cadre juridique pour la prise en compte des nouveaux défis de l'accès des populations exclues aux services financiers et le renforcement des dispositifs de surveillance, de contrôle, de régulation des secteurs financiers

Résultat attendu 5.1 :

Le cadre législatif, réglementaire, institutionnel et fiscal de la microfinance est réaménagé pour la prise en compte des évolutions et le développement d'un secteur financier plus inclusif.

Indicateurs de résultats :

- Les textes applicables sont adaptés aux nouveaux défis de l'inclusion financière ;
- Le nombre de barrières identifiées dans les textes applicables par rapport à l'inclusion financière.

Action 22: Initier le processus de révision et d'adaptation du cadre légal et réglementaire régissant le secteur de la Microfinance et des autres prestations de services financiers de proximité, sur la base des résultats d'un état des lieux sur le plan national de la législation et de la réglementation existantes pour l'identification des omissions et des obstacles entravant l'offre de services financiers à un plus grand nombre de bénéficiaires.

L'état des lieux sera fait à travers la conduite d'études spécifiques visant à analyser les textes en vigueur, en relation avec des problématiques pertinentes à l'amélioration de l'inclusion financière au Niger. Les thèmes qui seront abordés portent notamment sur la finance rurale, le transfert d'argent, le Mobile Banking, la micro-assurance, les services financiers aux femmes, aux jeunes et aux populations vulnérables, les paiements électroniques, la gouvernance, le recouvrement des créances, la gestion des impayés, la fiscalité et le référentiel comptable.

Responsable: Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : BCEAO, CB-UMOA, Ministère en charge des finances, Direction Générale des Impôts, Ministère de la justice et autres ministères concernés, Différents prestataires de services financiers à travers leur représentation.

Délai : 2016.

Modalités: Etudes approfondies sur les différents textes et dispositions réglementaires régissant la Microfinance par des consultants sélectionnés par appel à candidatures, ateliers d'échanges et de validation des études, initiation et mise en œuvre des procédures de révision des différents textes et dispositions réglementaires régissant la Microfinance.

Indicateurs : Rapports d'études assortis des recommandations et de plans d'actions pour améliorer la réglementation, différents textes et dispositions réglementaires régissant la Microfinance révisés.

Moyens de vérification: Rapport de l'étude, procès-verbal de l'atelier d'échanges et de validation, fiches de présence, publication des différents textes et dispositions réglementaires régissant la Microfinance révisés, rapports d'activités.

Conditions: Participation active de toutes les parties prenantes, disponibilité de la BCEAO, de la CB-UMOA et du Ministère en charge des finances à actualiser les différents textes et dispositions réglementaires régissant la Microfinance.

Résultat attendu 5.2 :

Les capacités des acteurs intervenant dans la surveillance et la régulation sont renforcées pour une offre de services financiers plus efficacement supervisée.

Indicateurs de résultats :

- Amélioration de la capacité et de la qualité de supervision du secteur de la Microfinance ;
- Nombre de SFD en règle et viables ;
- Nombre de SFD en difficultés et ayant un potentiel de durabilité qui sont redressés.

Action 23: Mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités techniques et matérielles de supervision de l'ARSM et du Ministère en charge des finances, sur la base d'une analyse sur le dispositif de supervision au niveau national et sur le rôle des acteurs impliqués (BCEAO, CB-UMOA, ARSM, Ministère en charge des finances), assortie de plans de renforcement de capacités pour plus d'efficacité, de synergie et de collaboration pour une supervision plus efficace.

Il s'agira d'identifier les aspects non couverts, les duplications, les inefficacités dans la pratique de la supervision actuelle et faire des propositions sur la manière dont les différentes entités citées pourraient mieux mutualiser leurs efforts pour une supervision plus efficace des SFD.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : ARSM, Ministère en charge des finances, BCEAO, CB-UMOA.

Délai : 2015-2019.

Modalités : Analyse du dispositif de supervision par un consultant sélectionné après appel à candidature, élaboration et mise en œuvre du plan de renforcement des capacités par les différentes entités.

Indicateurs : Disponibilité et qualité du plan de renforcement de capacités, niveau d'amélioration de la supervision.

Moyens de vérification : Rapport d'analyse et plan de renforcement des capacités, les rapports d'exécution des plans.

Conditions : Volonté des parties prenantes de mettre en œuvre le plan de renforcement.

Action 24: Assurer le suivi de la mise en œuvre rapide de la centrale des risques en cours par la BCEAO.

Cet outil permettra aux SFD de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur le niveau d'endettement et les risques pris sur les clients. Il viendra combler un vide dans le dispositif institutionnel des SFD au Niger.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : APSFD, BCEAO, ARSM, CB-UMOA, Ministère en charge des finances.

Délai : 2015-2019.

Modalités : Concertation avec la BCEAO pour lever les éventuelles contraintes

Indicateurs : Fonctionnement et qualité de la centrale des risques, accessibilité et actualisation de la centrale des risques, nombre de SFD fournissant des informations actualisées à la centrale des risques, nombre de SFD utilisateurs de la centrale des risques.

Moyens de vérification : Fonctionnement de la centrale des risques.

Conditions : Volonté de toutes les parties prenantes de mettre en place une centrale des risques fonctionnelle et durable.

Action 25: Elaborer un manuel définissant les modalités de redressement, de mise sous administration provisoire, de sécurisation des dépôts et de déclaration de faillite des SFD, un code de déontologie des SFD.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : APSFD, BCEAO, ARSM, CB-UMOA, Ministère en charge des finances.

Délai : 2016.

Modalités : Elaboration des manuels par des consultants sélectionnés après appel à candidature, atelier de validation des manuels.

Indicateurs : Disponibilité et qualité des manuels, niveau d'amélioration des procédures de gestion des SFD en difficulté et de la gouvernance des SFD en général.

Moyens de vérification : manuels élaborés et validés, rapports d'activités, procès verbal de validation des manuels, fiche de présence de l'atelier de validation.

Conditions : Volonté effective et active de toutes les parties prenantes, qualité de la procédure de sélection, respect du cahier de charges par les consultants.

Action 26: Redresser / liquider les SFD et les réseaux en difficultés avec des mesures accompagnatrices pour les membres/clients.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : ARSM, APSFD, BCEAO, CB-UMOA, Ministère en charge des finances.

Délai : 2015-2019.

Modalités : définition des cahiers de charges, redressement / liquidation des SFD et les réseaux, définition et mise en œuvre de mesures accompagnatrices pour les membres/clients.

Indicateurs : nombre de SFD ou réseaux redressés / liquidés, nombre de membres/clients ayant bénéficié des mesures accompagnatrices, nature des mesures accompagnatrices.

Moyens de vérification : Rapports de redressement/liquidation avec les mesures accompagnatrices.

Conditions : Volonté effective et active de toutes les parties prenantes.

Objectif 6 : Renforcer les mesures d'appropriation et d'application des textes en vigueur.

Résultat attendu 6 :

Les acteurs de la finance inclusive s'approprient et se mettent à jour sur le cadre légal, réglementaire et fiscal du secteur de la Microfinance.

Indicateurs de résultats :

- Pourcentage de SFD connaissant les textes régissant l'activité de la Microfinance ;
- Pourcentage de SFD en conformité avec les textes applicables.

Action 27: Elaborer les guides d'application des textes révisés.

Responsable : ARSM.

Intervenants : DMCE, APSFD, BCEAO, CB-UMOA, Ministère en charge des finances.

Délai: 2015-2016.

Modalités: Elaboration des guides d'application par un consultant recruté après un appel à candidature.

Indicateurs : Disponibilité et qualité des guides.

Moyens de vérification : Les textes révisés, les guides d'application des textes, le procès-verbal de réception, la fiche de présence à l'atelier de validation des guides.

Conditions: Participation active de tous les acteurs concernés, respect du cahier des charges par le consultant.

Action 28: Mettre en œuvre une stratégie de formation et de vulgarisation des textes et des guides d'application.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : ARSM, APSFD, BCEAO, CB-UMOA, Ministère en charge des finances.

Délai : 2016– 2017.

Modalités: Organisation des sessions de formation sur les textes et les guides d'application.

Indicateurs : Disponibilité de la stratégie de communication validée par les acteurs, nombre de SFD ayant reçu l'information sur les textes et les guides, appropriation des textes par les parties prenantes, nombre de personnes formées sur les textes et les guides.

Moyens de vérification: Document de stratégie de communication, fiches de présence à l'atelier de validation, liste des bénéficiaires, rapports de formation.

Conditions: Qualité de la procédure de sélection, identification claire des différents groupes cibles.

Objectif 7 : Assurer de manière permanente la cohérence de la SNFI avec les différentes politiques sectorielles et l'harmonisation des stratégies d'intervention des institutions étatiques et des PTF pour un accès organisé des populations cibles aux services financiers.

Résultat attendu 7 :

Les politiques sectorielles et les interventions des PTF sont cohérentes par rapport aux objectifs fixés pour le développement de la finance inclusive.

Indicateur :

- Existence d'un cadre de concertation entre les Ministères, les Projets/programmes, les PTF intervenant dans l'accès aux services financiers des populations cibles ;
- Périodicité des rencontres ;
- Membres du cadre de concertation.

Action 29 : Mettre en œuvre un cadre de concertation et d'harmonisation des politiques sectorielles avec les objectifs et le contenu de la SNFI, avec la mise en œuvre des actions de promotion et de développement de synergies entre les acteurs intervenant dans la promotion de l'inclusion financière.

Responsable : Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE).

Intervenants : les différents Ministères sectoriels, les PTF.

Délai : 2015 – 2016.

Modalités : Définition et mise en place d'un cadre de concertation entre les différentes parties prenantes.

Indicateurs : Degré de cohérence entre la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles et la SNFI, niveau de coordination et de cohérence des interventions des différents acteurs intervenant dans l'accès aux services financiers des populations cibles.

Moyens de vérification : résolutions des réunions de concertation, procès-verbal des réunions, fiches de présence.

Conditions : Volonté des parties prenantes d'harmoniser leurs interventions dans l'accès des populations cibles aux services financiers.

V. LES IMPACTS ATTENDUS

La SNFI étant alignée sur les OMD, le PDES, l'Initiative «3N » et le DPG, les effets attendus sont ceux de ces documents de référence. Il s'agit, entre autres, de contribuer à : (i) l'accès aux services financiers ; (ii) l'amélioration de la sécurité financière des membres/clients des SFD ; (iii) l'augmentation des revenus des populations cibles par le développement des activités génératrices de revenus; (iv) l'amélioration des conditions de vie et la réduction du niveau de vulnérabilité des populations cibles ; (v) la création d'emplois ; (vi) la consolidation du tissu économique et du développement local.

La mise en œuvre de la stratégie contribuera à l'atteinte de ces effets attendus à travers la réalisation des performances du secteur de la Microfinance à l'horizon 2018, comme stipulé dans le tableau ci-après :

TABLEAU 2: INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE POUR LA PERIODE 2015 – 2019 :

		SFD	
		2012 (Baseline)	2019
Portée			
P1	Nombre d'agences/points de services	203	701
P2	Nombre de membres/clients :	203.814	1.500.000
P3	Dont femmes	68955	000
P4	Dont - secteur rural	27%	60%
Prêt			
P5	Nombre de clients actifs*	62610	750.000
P6	Pourcentage de femmes	30%	60%
P7	Volume de prêts (FCFA)	19.274.781.348	54.500.000.0
Qualité du portefeuille			
P8	Portefeuille à risque > 90 jours*	11%	3%
Epargne			
P9	Nombre d'épargnants	191.376	1.360.
P10	Pourcentage de femmes	35,19	60%
P11	Encours d'épargne (F.CFA)	15.251.756.834	55.600.000.0
Rentabilité			
P12	Pourcentage de SFD ayant amélioré leur autonomie opérationnelle	20%	60%
P13	Pourcentage de SFD ayant amélioré leur autonomie financière	20%	60%
Performance sociale			
P14	Pourcentage de SFD soumettant annuellement des rapports sur leurs performances financières et sociales au Mix Market	10%	60%
P15	Pourcentage de SFD ayant adopté et appliquant les principes de protection des clients	10%	60%

VI. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTIES PRENANTES

La mise en œuvre de la stratégie nationale de l'inclusion financière impliquera une diversité d'acteurs dont les fonctions sont complémentaires et utiles à l'atteinte des résultats. Les principales parties prenantes identifiées sont : l'Administration Publique, l'Assemblée Nationale et les Collectivités Territoriales (Communes et Régions), les Services Financiers Décentralisés, la Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne (DMCE), le Fonds de Développement d'Inclusion Financière, le Secteur Privé, les Organisations de la Société Civile, les Organisations des Producteurs, les Partenaires Techniques et Financiers, les Institutions Régionales de Coopération.

6-1- L'Administration Publique

Les rôles assignés à l'administration sont la détermination des orientations nationales, l'impulsion politique, l'adoption des normes et réglementation, la planification des activités, la recherche de financement, la mise en œuvre des opérations, la supervision, le contrôle, la formation, la recherche et l'appui/ conseil.

- **Présidence de la République et Primature** : ces institutions vont définir les orientations et apporter l'impulsion et le soutien politique nécessaire à l'atteinte des objectifs de la SNFI
- **Ministères de soutien** : *Ministère des Finances, Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération* : ils ont pour rôle de mobiliser aux plans externe et interne les financements nécessaires à la mise en œuvre de la SNFI. Ils seront membres du comité de pilotage.
- **Ministères sectoriels et services techniques déconcentrés** : Ils vont contribuer à la mobilisation des financements et veiller sur la conformité de la réglementation dans l'exécution des activités, le suivi et la supervision des activités des prestataires des services (opérateurs privés, ONG/AD, OSC et OP) ainsi que de l'exécution des activités qui relèvent de leurs compétences.
- **Institutions spécialisées de recherche et de formation** : Elles jouent un rôle déterminant dans l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires à la mise en œuvre de la SNFI. Elles participeront aux opérations de création de technologie, le renforcement des capacités des opérateurs et producteurs, le suivi et évaluation ainsi que dans le conseil à la prise de décision politique et technique au niveau des différentes actions de la stratégie.

6-2- Assemblée Nationale et autre organe national de représentation

Elle aura à adopter les lois qui créent l'environnement favorable à l'atteinte des objectifs de la SNFI. Les élus nationaux seront mis à contribution dans le cadre de la mobilisation sociale en vue de la mise en œuvre de la SNFI. Elle aura aussi à faire le plaidoyer au niveau international pour la mobilisation des ressources.

6-3- Collectivités Territoriales (Communes et régions)

Le niveau communal est identifié comme porte d'entrée pour la mise en œuvre des activités de la SNFI. Les Conseils communaux et régionaux assurent la maîtrise d'ouvrage des investissements prévus au niveau communal. Les Collectivités territoriales contribuent à la mobilisation sociale et au financement de la SNFI.

6-4- Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne

Cette structure aura en charge la coordination, la planification, la réalisation des études techniques, économiques et financières, la mobilisation des financements, la mobilisation des acteurs (publics, privés et PTF) pour la mise en œuvre de la SNFI ainsi que le suivi et évaluation.

6-5- Le Fonds de Développement de l'Inclusion Financière

Etant le bras financier de la structure qui a la charge de l'institution qui assure sa tutelle, il a pour mission de favoriser l'accès au crédit au profit des populations exclues des services financiers, surtout les plus vulnérables, par le renforcement des capacités financières et opérationnelles des Prestataires de Services Financiers (PSF) que sont notamment les SFD, les banques, les compagnies d'assurances, les opérateurs de transfert dont ceux de la téléphonie mobile. Ce Fonds interviendra essentiellement à travers des appuis institutionnels pour l'organisation de la demande et la professionnalisation des SFD, des prêts bonifiés aux PSF, des mécanismes de sécurisation de financement des activités plus risquées, des mécanismes de facilitation pour le refinancement des SFD par les banques, le financement des activités de recherches-actions. Une étude d'opportunité et de faisabilité prenant en compte les différents fonds existants tels que le *Fonds d'Investissement pour la sécurité alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)* ou en création, les fonds recommandés par la BCEAO (fonds de sécurité au sein des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, du fonds de garantie des dépôts, du fonds de caution mutuelle, du fonds des calamités, du fonds national d'appui pour le financement des administrations provisoires/liquidations) sera réalisée pour l'évaluation de l'enveloppe initiale, des sources de financement, des conditions de durabilité, des risques et des mesures à prendre pour les mitiger

6-6- Les Services Financiers Décentralisés

Les SFD sont les acteurs majeurs de la mise en œuvre de la SNFI. Ils bénéficieront avec leur organisation de l'appui/accompagnement en matière de conseil technique et de facilité d'accès au financement bancaire. Ils participent au dialogue sur la mise en œuvre de la SNFI. Ils sont porteurs d'initiatives en matière de renforcement de leur capacité. Ils seront des instruments d'identification et de planification des interventions de la SNFI. Les SFD représentent un groupe important qui est amené à contribuer dans la définition des orientations, l'élaboration et l'exécution des actions en tant que bénéficiaires et/ou prestataires. Leur participation est nécessaire à la gouvernance, au dialogue, à la concertation, au financement, au suivi et à l'évaluation de la SNFI.

6-7- Organisations des Producteurs (OP)

En tant qu'acteurs majeurs, les OP participent au dialogue sur la mise en œuvre de la stratégie. Elles sont porteuses d'initiatives en matière d'investissement. Les OP porteront des projets économiques en faveur de leurs membres notamment, les dispositifs d'appui à la production. Les producteurs et leurs organisations sont à la fois bénéficiaires, porteurs de projets, contributeurs financiers et/ou prestataires de services. A ce titre, ils seront des instruments d'identification et de planification des interventions de la SNFI.

Les OP représentent un groupe important qui est amené à contribuer dans la définition des orientations, l'élaboration et l'exécution des actions en tant que bénéficiaires et/ou prestataires. Leur participation est nécessaire à la gouvernance, au dialogue et à la concertation ainsi qu'au financement, au suivi et à l'évaluation de SNFI. La participation financière des OP prendra la forme et la nature qui sont adaptées à leurs propres capacités. En somme, les OP participeront à la mobilisation sociale et financière.

6-8- Les acteurs du Secteur Privé

Le secteur privé aura à intervenir dans la définition des orientations, l'élaboration des programmes, l'exécution en tant que prestataires ou bénéficiaires. Il doit contribuer au financement de la SNFI selon un mécanisme flexible et favorable à son autopromotion dans l'esprit de la promotion d'un partenariat public-privé. Les prestataires de services techniques (financements, études, contrôles, appui-conseil, etc.) bénéficieront des actions de renforcement des capacités.

6-9- Organisations de la Société Civile

Elles vont contribuer à la définition des politiques et programmes, à la mobilisation sociale, à la recherche du financement et à la mise en œuvre de la SNFI en tant que prestataires de services. Il est à noter également que les prestataires de services techniques (financements, études, contrôles, appui-conseil, etc.) bénéficieront des actions de renforcement des capacités.

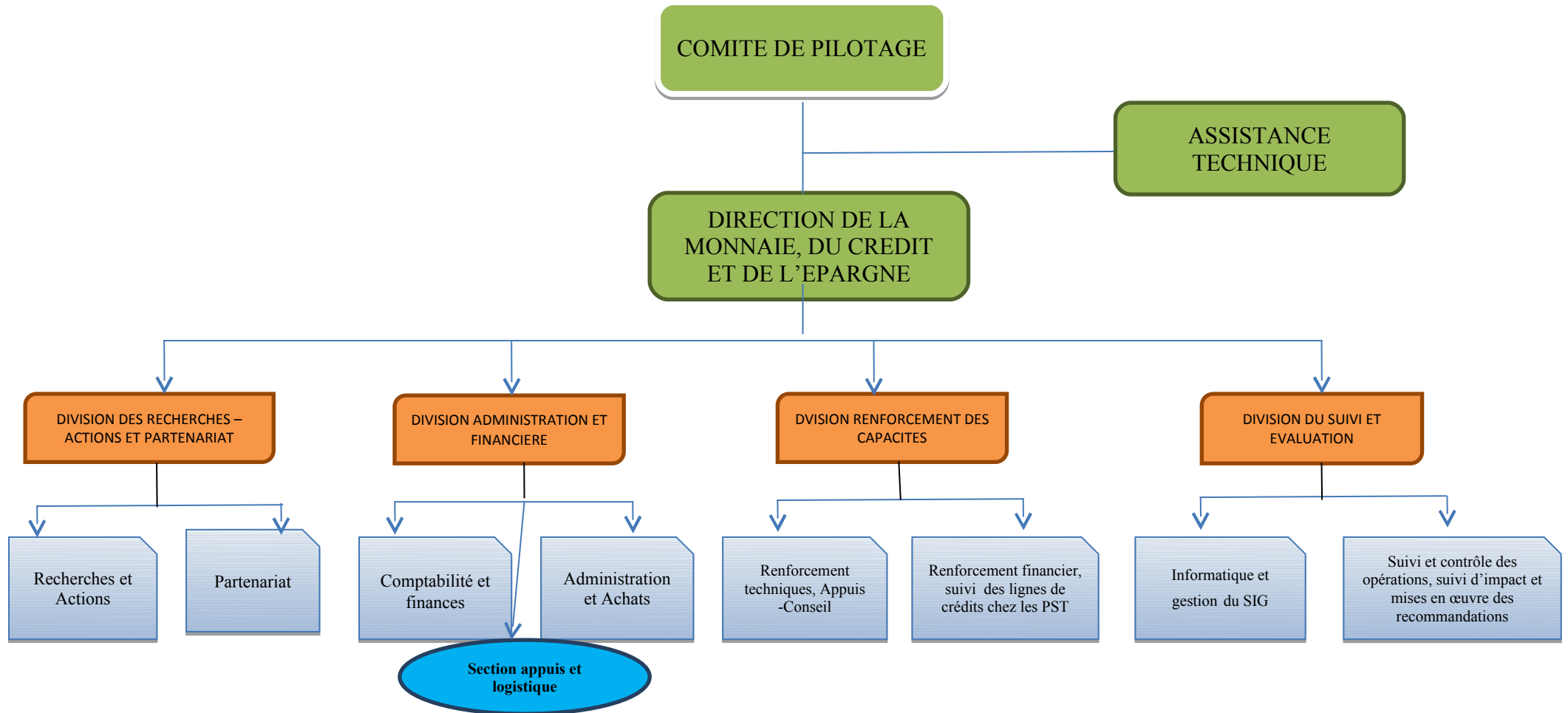
6-10- Partenaires Techniques et Financiers

Les PTF sont des acteurs majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la SNFI. Ils participent à la concertation, à la supervision des interventions et à l'évaluation des résultats de la stratégie. Leur implication dans les actions de communication et de plaidoyer en faveur de la SNFI ainsi que leurs suggestions et propositions seront déterminantes dans la réalisation des objectifs attendus. Ils seront sollicités sur la base d'une démarche concertée et coordonnée avec pour le financement complémentaire de la SNFI. Ils sont représentés au comité de pilotage.

6-11- Institutions Régionales de Coopération

Elles sont identifiées comme facilitateurs (*plaidoyer ou partenaires de soutien*), bailleurs de fonds et agences de mobilisation de financement de la SNFI. Elles peuvent aussi intervenir dans la mise en cohérence des politiques et la mise en place des mécanismes régionaux de financement.

VII. LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNFI



Les organes de mise en œuvre de la Stratégie sont :

Le Comité de pilotage : Il est l'organe décisionnel et d'orientation de la SNFI. Il est placé sous la présidence du Ministère en charge des finances. Il se réunit une fois par trimestre et est chargé du suivi du Plan d'Actions de la SNFI, de proposer les mesures d'adaptation et de réajustement nécessaires au cours de la période de mise en œuvre de la stratégie. Son secrétariat est assuré par la Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne. Le Comité de Pilotage est composé des membres des structures suivantes: Ministère en charge des finances (2), Présidence (1), Primature (1), Ministère en charge de l'agriculture (1), Ministère en charge du plan (1), Ministère en charge du développement communautaire (1), Ministère en charge de l'élevage (1), Ministère en charge de la promotion de la femme (1), Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi (1), l'Unité de suivi du PDES, Haut Commissariat à « I3N » (1), BCEAO (1), ARSM (1), ARTP (1), APSFD (2), APB-EF (1), Association professionnelle des assureurs (1), les PTF (représenté par leur Chef de File pour la Microfinance), les représentants des clients/membres (2).

La Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne : Elle est l'organe exécutif qui assure la mise en œuvre et le suivi de la SNFI, l'évaluation des performances des projets/programmes issus de la SNFI, la coordination des interventions des différents acteurs de la stratégie et apporte son appui à la réflexion générale sur le secteur financier. Elle assure la cohérence et la conformité des projets et programmes associés à la SNFI et leur orientation sur les pratiques optimales. Elle met en place un système de concertation avec les autres partenaires et réalise sa mission en s'appuyant sur des ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant. Elle est dotée d'un système d'organisation et d'outils de gestion efficaces pour l'atteinte des résultats attendus de la SNFI. A ce titre, elle met en place un Secrétariat Exécutif qui est dirigé par le Directeur de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne. Elle est assistée d'un Conseiller Technique Permanent recruté par un appel à candidature international.

Au regard de la qualité de l'assistance technique que UN Capital Development Fund (UNCDF), en partenariat avec le Bureau Pays du PNUD a fournie pour l'élaboration de la SNFI, et compte tenu de leurs mandats et expériences dans la mise en œuvre des stratégies nationales de finance inclusive, le Ministère en charge des finances va solliciter leur appui pour le recrutement du personnel national et international, la mise en place des procédures, la formulation des programmes/projets, etc.).

Dans le cadre de cette mission, la Direction de la Monnaie, du Crédit et de l'Épargne sera appuyée par quatre (04) Divisions sectorielles.

Les Divisions Sectorielles ont en charge les activités de (1) promotion, de recherche, d'actions, et de partenariat, (2) de la gestion comptable et financière, (3) d'assistance technique et financière et (4) de suivi-évaluation et contrôle des activités de la SNFI.

- **Division des Recherches-Actions et Partenariat :** elle a pour rôle la promotion du secteur par la mise en œuvre des activités prévues par la SNFI 2014-2018 et de cibler les partenaires techniques et financiers du secteur inclusif afin de gérer les relations de partenariat et les orienter vers la mise en œuvre de la stratégie, seul cadre pour le développement de la finance inclusive. Elle a également pour rôle de recenser les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre et d'initier des activités de recherche-actions.
- **Division administrative et financière :** elle aura pour rôle la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de la SNFI, la gestion comptable, administrative et financière de toutes les unités de l'agence en assurant la gestion des ressources humaines et matérielles. Elle a la lourde tâche de veiller au bon fonctionnement des

ressources et au suivi des lignes de crédits logées dans les différentes structures financières (SFD, Banques et Etablissement Financiers) à travers un manuel de procédures adapté....

- **Division de renforcement des capacités techniques et financières** : Elle aura en charge l'appréciation des demandes de toutes les structures de la finance inclusive dans le cadre de leur développement. Elle peut conduire des évaluations spécifiques prévues par la stratégie avant la mise en œuvre des activités. Elle a en charge l'accompagnement des PSF, des PST et des bénéficiaires dans la formation, l'élaboration et la mise en place des outils de gouvernance et de gestion prévues par la SNFI.
- **Division du suivi-évaluation et du contrôle** : Elle gère le système d'information de gestion, met à jour toutes les bases de données prévues par la SNFI en vue du suivi de l'impact des interventions de l'agence et de l'évolution du secteur de la finance inclusive. Elle met à la disposition des acteurs des informations nécessaires au bon suivi du secteur sur la base des indicateurs prévus par la SNFI, la Loi et les parties prenantes.

VIII. LES PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la SNFI s'appuiera sur les principes suivants :

- Accorder les financements aux diverses institutions sur la base de plans d'affaires/développement et de contrats de performance, afin de les responsabiliser et de leur permettre d'avoir une vision exhaustive et à moyen terme de leurs efforts de développement ;
- Veiller à ce que tous les financements sous forme de crédits soient octroyés par le canal des prestataires de services financiers en règle avec les dispositions légales ;
- Faire un appui ciblé des SFD en fonction de leur taille en prenant en compte leurs potentialités de développement ;
- S'appuyer sur les potentialités nationales tant au niveau des appuis techniques que des appuis financiers ;
- Veiller à ce que les fermetures des SFD soient accompagnées par des mesures appropriées pour la poursuite de l'offre des services financiers aux membres/clients.
- Respecter les mandats des différents partenaires ;
- Développer la synergie entre les différents intervenants ;
- Effectuer des économies d'échelle par une mise en commun des efforts pour appuyer le secteur.

IX. L'OPÉRATIONNALISATION DE LA SNFI

Elle sera faite à travers les étapes suivantes :

- La tenue de l'atelier de validation de la SNFI ;
- La validation du budget par le comité de pilotage ;
- L'adoption de la stratégie et du plan d'actions par le Gouvernement;
- La mise en place des organes et l'élaboration des manuels d'opérations appropriés,
- L'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds de la SNFI,
- Le financement et l'exécution du plan d'actions.

X. LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

Le gouvernement du Niger assurera un suivi technique du plan d'actions à l'occasion des réunions du Comité de Pilotage ou à travers des missions/visites de terrain dudit Comité.

Le Secrétariat exécutif produira des rapports semestriels qui seront transmis au Ministre en charge des Finances et aux autres partenaires financiers après leur validation par le Comité de Pilotage. La validation par le Comité de Pilotage implique un examen approfondi portant entre autres sur : (i) les activités réalisées, (ii) les résultats atteints par rapport au plan de travail annuel, (iii) les investissements réalisés, (iv) le niveau d'atteinte des indicateurs de performance des SFD et autres institutions appuyées par le programme sur la base de contrats de performance. Le plan d'actions de la stratégie fera l'objet de deux évaluations externes approfondies: (i) une évaluation à mi-parcours en 2016 et une évaluation finale en 2018 pour apprécier la performance globale de la stratégie et les résultats et produits atteints par rapport aux objectifs initiaux. Le principe de l'évaluation conjointe sera appliqué, à savoir :

- Une revue annuelle initiée par le comité de pilotage et toutes les parties prenantes ;
- Une revue à mi-parcours et une évaluation finale par le comité de pilotage et les parties prenantes.

XI. HYPOTHÈSES ET RISQUES

Les principaux risques dans l'atteinte des résultats attendus de la SNFI sont d'ordre sécuritaire, climatique, économique et/ou financier, physique, environnemental, politique, technique et social.

- **Risque sécuritaire** : avec la situation qui sévit dans les pays voisins en particulier la Lybie, le Mali et le Nord Nigeria, les pays sahéliens dont le Niger peuvent être le théâtre de menaces sécuritaires diverses. Ces menaces pourraient anéantir tout effort d'investissements. Ces risques sont atténués par les efforts actuels du Niger pour développer la zone sahélo-saharienne à travers des investissements au niveau des communes et assurer une distribution équitable des revenus d'exploitation minière au profit des Communautés locales.
- **Risque climatique** : Pays sahélien, le Niger reste soumis aux aléas climatiques notamment, les sécheresses, les invasions acridiennes, les inondations, etc. qui, malgré les dispositions prises dans le cadre de la SNFI sont à craindre. En effet, les répercussions du changement climatique font que leur occurrence est très élevée.
- **Risque lié au marché** : Depuis 2007, le monde vit sous la pression d'une crise économique et énergétique sans précédent. Cette crise engendre des fortes perturbations sur le fonctionnement se traduisant par des prix de certains intrants très instable et une forte volatilité des prix des denrées alimentaires. Comme les producteurs sont aussi des consommateurs dont le marché est également une des principales sources d'approvisionnement, il est certain que le dysfonctionnement des marchés limiterait les effets et impacts positifs attendus de la mise en œuvre de la SNFI.
- **Risque Financier** : Ce risque est principalement lié à la crise économique et financière qui sévit dans les pays d'Europe et d'Amérique qui sont des contributeurs majeurs des programmes de développement du Niger. Cette crise peut amener ces pays à réduire le volume d'aide publique au développement. Le risque financier pourrait être atténué si le Niger consent plus d'effort de mobilisation de ressources internes et s'il fait recours au marché financier, au partenariat public-privé et s'il diversifie ses partenaires.
- **Les risques physiques** : Le vol et l'incendie peuvent compromettre l'existence et la durabilité de l'APIF et des FNIF. C'est pour ces raisons que des mesures de prudence doivent être prévues au niveau des procédures de gestion qui veilleront à insister sur le fait que les ressources financières de ces structures soient déposées dans des comptes bancaires et que les transactions financières soient faites uniquement entre leurs comptes et les comptes des bénéficiaires. De même, les documents de gestion de ces structures doivent être disponibles en plusieurs exemplaires en « version Hard » et « Soft » et détenus par plusieurs personnes à des endroits différents.

Les documents de grande importance peuvent être conservés dans un coffre fort et être détenus par les deux organes du fonds, à savoir le comité de pilotage, l'unité de gestion et le secrétariat exécutif. De plus, il est possible d'envisager une assurance tous risques pour le patrimoine de ces structures. Mais, cette souscription d'une assurance ne remet pas en cause les autres précautions qui sont nécessaires pour la conservation des données qui ne peuvent pas être reconstituées lorsqu'elles sont détruites.

- **Les risques environnementaux :** Il est possible que certains bénéficiaires utilisent des crédits pour développer certaines activités ayant des effets négatifs sur l'environnement. C'est pour cela que la DMCE et le FNIF devront prendre des dispositions en excluant de l'accès au financement des porteurs de projets peu favorables au développement durable. De même, les projets, qui ont un réel impact positif sur le développement durable, seront encouragés et financés.
- **Les risques politiques :** Il est possible que les affinités politiques influent sur le choix des populations bénéficiaires et des SFD au détriment des critères d'éligibilité et de sélection. Le fait d'associer différentes parties prenantes au comité de pilotage permet de mitiger ces risques politiques.
- **Les risques techniques :** La faible maîtrise technique de certaines parties prenantes pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats attendus. Il est alors important de mettre l'accent sur le renforcement de leurs capacités et sur leur sensibilisation.
- **Les risques sociaux :** Il est envisageable que la mise en œuvre de la SNFI génère des conflits ethniques et tribaux dus au fait que des populations autochtones pourraient s'opposer à l'accès au financement des populations allogènes. Les campagnes de sensibilisation qui seront organisées au début du projet permettront de réduire ce risque.

De même, la priorité sera accordée aux initiatives qui ont un impact socio-économique évident dans chaque région, de manière à prévenir le risque que l'impact attendu sur une région ne soit transféré dans d'autres régions.

XII. BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA SNFI

Postes	MONTANT EN FCFA						
	2014	2015	2016	2017	2018	Total	%
Axe stratégique 1	520.00 0.000	1.066.500.0 00	1.066.500. 000	1.066.500. 000	1.066.500. 000	4.786.000. 000	13,87
Axe stratégique 2	5.461.00 0.000	6.720.000.0 00	6.665.000. 000	6.410.000. 000	5.760.000. 000	26.016.000.0 00	75,40
Axe stratégique 3	515.00 0.000	645.000. 000	430.00 0.000	430.000. 000	430.000. 000	2.450.000. 000	7,10
Exécution, Suivi, et Evaluation	450.00 0.000	200.000. 000	200.00 0.000	200.000. 000	200.000. 000	1.250.000. 000	3,62
Total	6.946.00 2.014	8.631.502.0 15	8.361.502. 016	8.106.502. 017	7.456.502. 018	34.502.000.0 00	100
Pourcentage	20,13	25,02	24,23	23,50	21,61	100	

L'identification des sources potentielles de financement de la Stratégie

Le budget prévisionnel est de trente-quatre milliards cinq cent deux millions de francs CFA. Les fonds disponibles (ressources publiques, projets/programmes en cours) sont approximativement de deux milliards cinq cent millions de francs CFA. Il reste à mobiliser trente-deux milliards de francs CFA.

Les personnes physiques et morales interrogées ont unanimement estimé qu'il n'est pas possible d'envisager l'implication du secteur privé dans le financement dès la création de la structure en charge de la promotion de la finance inclusive. Il sera difficile à leur avis de trouver des actionnaires parce qu'ils ne savent pas encore la manière dont elle sera gérée. C'est pour cette raison que nous proposons des sources de financement qui pourraient permettre de démarrer à temps les activités, en attendant la mobilisation progressive des actionnaires privés.

Les sources de financement identifiées à ce stade sont : (i) les structures et projets publics qui interviennent dans le financement et le refinancement des SFD comme le PADMIF et le PASR ; (ii) le Budget d'Investissement de l'Etat ; (iii) les conventions de coopération avec le PNUD ; (iv) les conventions de prêts ou de subventions avec l'Agence Française de Développement (AFD), à travers notamment sa filiale PROPARCO; (v) les conventions de prêts ou des subventions avec l'Union européenne ; (vi) les conventions de prêts avec le Fonds international de Développement Agricole (FIDA) ; (vii) les conventions de prêts avec la Banque Africaine de Développement (BAD) ; (viii) les conventions de prêts avec la Banque Mondiale ; (ix) les conventions de coopération avec l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) ; (x) les conventions d'appuis avec la coopération danoise, belge, allemande et luxembourgeoise ; Etc.

Certaines agences de développement ont été contactées pendant la phase de collecte des données, mais elles ont estimé qu'il leur est difficile de se prononcer par rapport à leur implication à ce stade.

Le Secrétariat exécutif aura la charge de les contacter dans un cadre plus formel pendant la phase de recherche et de négociation de financement avant l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds.